



Assemblée Générale Ordinaire

u 19 di dicembre di u 2025

Atelier Corse Fruits et Légumes, Linguizzetta

femuqui 

www.femuqui.com

**AGRÉE ENTREPRISE
SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE**



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence
du produit d'épargne « action au capital de FemuQui ».
Le capital investi n'est pas garanti.

L'Assemblée Générale 2025

Mesdames et Messieurs, chers actionnaires,

FemuQuì a le plaisir de vous convier à son **Assemblée Générale annuelle**, qui se tiendra cette année le vendredi 19 décembre chez Atelier Corse Fruits & Légumes Lieu-dit Farinacciu, 5153 route de Linguizzetta 20230 Linguizzetta.

Découvrez notre hôte et son activité pour un rendez-vous privilégié dès 12h.

Puis, à partir de 15h les actionnaires seront appelés à délibérer en assemblée générale ordinaire.

Nous espérons vous compter parmi nous pour ce moment d'échange aux côtés des entrepreneurs et partenaires qui font vivre FemuQuì au quotidien.

Nous vous saurions gré de bien vouloir confirmer votre présence le plus tôt possible, et au plus tard 24 heures avant la tenue de l'Assemblée sur le lien suivant : [inscription](#).

L'équipe de FemuQuì



Pour toute **correspondance** relative à cette Assemblée, vous pouvez nous joindre au 04 95 31 59 46, nous écrire à l'adresse :
FemuQuì Ventures, 6 rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia
ou par email sur apj@femuqui.com

L'Assemblée Générale 2025

Lieu de rendez-vous

Atelier Corse Fruits & Légumes
Lieu-dit Farinacciu, 5153 route de Linguizzetta, 20230 Linguizzetta

[Lien Google Maps](#)



Pour toute **correspondance** relative à cette Assemblée, vous pouvez nous joindre
au 04 95 31 59 46, nous écrire à l'adresse :
FemuQuì Ventures, 6 rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia
ou par email sur apj@femuqui.com

Rencontrez notre hôte

Atelier Corse Fruits & Légumes

Basé à Linguizetta, l'Atelier Corse Fruits et Légumes est créé en 2021 pour exprimer l'authenticité du terroir Corse dans des ingrédients et produits à partir de fruits et légumes.

Elle développe deux activités complémentaires. **La production pour le compte de marques partenaires**, en réalisant des transformations telles que le jus, les préparations de type marmelade, les essences ou encore les fruits séchés, utilisés comme ingrédients par différents industriels. **Le développement de sa propre marque, La Corsica**, qui propose une gamme de jus de fruits, sodas à la clémentine et gâteaux fourrés.

L'entreprise associe savoir-faire agricole et capacité industrielle pour valoriser durablement sa production.

FemuQuì accompagne le développement d'Atelier Corse Fruits et Légumes depuis 2023 au travers du FIP Corse Suminà n°4 et du FIP Corse Suminà n°5.



Partenariat avec Air Corsica

FemuQuì a eu le plaisir d'assister à la signature du partenariat entre **Air Corsica** et l'Atelier Corse Fruits et Légumes. Dès le 1er mai, **les passagers de la compagnie aérienne régionale pourront déguster à bord 2 produits phares** de l'Atelier fabriqués à Linguizetta : le pur jus de clémentine Corse, ainsi que "La Corsica", boisson pétillante à base de clémentine Corse. Forza !

Partenariat avec Coopérative U et LSDH



Une nouvelle vie pour
les clémentines corse
écartées du frais

Pour en savoir plus

L'usine de jus de fruits de Linguizetta : un modèle de
développement durable, Corse Net Info, 2024



Site : www.ateliercorse.fr

Interview



Retrouvez l'interview de
Jean-Dominique Valentini

Sommaire

Activités	p. 6
Données, indicateurs et actualités de FemuQuì	p. 7
Les 10 ans de présidence de Sébastien Simoni	p. 8
Actualités des entreprises accompagnées	p. 9
Focus sur des entreprises accompagnées	p. 10-12
Le portefeuille	p. 13
L'équipe	p. 14
Assemblée générale ordinaire	p. 15
Convocation à l'Assemblée générale ordinaire de FemuQuì S.A.	p. 16
Rapport de FemuQuì Ventures relatif aux comptes de FemuQuì S.A.	p. 17-23
Rapport annexe de FemuQuì Ventures relatif aux comptes du FICC	p. 24
Rapport annexe de FemuQuì Ventures relatif au dispositif de conformité	p. 25-28
Rapport annexe du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	p. 29-31
Annexe du rapport de gestion de FemuQuì Ventures, comptes de résultats et bilans	p. 33-34
Résolutions soumises au vote de l'Assemblée générale ordinaire	p. 35
Résolutions soumises au vote de l'assemblée générale ordinaire	p. 36-41
Pouvoir, vote par correspondance & communications électroniques	p. 42
Annexes	p. 43
Plus de 30 ans d'engagements	p. 44
Cartographie du dispositif de FemuQuì	p. 45
Anziani	p. 46
Les rapports de FemuQuì	p. 47
Le point presse	p. 48-49
Les rapports	p. 50
Carte des investissements	p. 51



Activités

femuqui 

Données et indicateurs

110

entreprises
accompagnées

42M€

investis

1.000

emplois
créés

1.700

emplois
soutenus

100

opérations
débouclées

33

années
d'investissements

Actualités de FemuQuì



L'AG 2024 de FemuQuì

Le 5 octobre dernier se déroulait l'AG 2024 de FemuQuì à l'hôtel Basgi Basgi in San Fiorenzu, suivi de l'évènement « Construire les leaders de demain ».

Retrouvez les informations et vidéos sur :
<http://bit.ly/4feRRD1>



Start'in Corsica

Pepite Corse & la Fondation de l'Università di Corsica s'associent une nouvelle fois pour soutenir l'innovation et l'esprit d'entreprendre sur notre île.



Challenge innovation

L'évènement, de la Fondation de l'Università di Corsica, a rassemblé des étudiants, des coachs professionnels, des enseignants et des partenaires impliqués autour d'une ambition commune : penser l'innovation de demain.

Retrouvez l'actualité de FemuQuì sur : www.femuqui.com/actualites

10 ans de présidence de Sébastien Simoni

L'Assemblée Générale 2025 marque les dix ans de la présidence de Sébastien Simoni à la tête de FemuQuì. Une décennie qui a vu l'organisation franchir plusieurs étapes structurantes dans un contexte en évolution rapide. Durant ces dix années, FemuQuì a renforcé sa capacité d'investissement, élargi son périmètre d'action et consolidé sa gouvernance. De nouveaux outils ont été créés, de nouveaux fonds ont vu le jour, et l'équipe s'est étoffée pour mieux accompagner la diversité des projets soutenus. Ces évolutions n'auraient pas été possibles sans l'engagement des souscripteurs et investisseurs, dont la confiance a permis de structurer ces dispositifs et de financer concrètement le développement des PME corses.

Retour sur quelques faits marquants



2015, une nouvelle présidence pour FemuQuì

Sébastien Simoni est nommé Président le 7 décembre 2015.

2016, création de FemuQuì Ventures et montée en gamme des FIP Corse

Lancement de la société de gestion FemuQuì Ventures et développement des FIP Corse Suminà n°2 à n°5.

2020, premier investissement supérieur à 1 M€

Un cap financier symbolique franchi.

2021, naissance du fonds d'amorçage Alzà

Lancement d'Alzà, dédié aux startups en émergence qui a permis la création de 11 d'entre elles en Corse.

2022, renouvellement de la mandature

Les 2.300 actionnaires renouvellent leur confiance au Président pour poursuivre la trajectoire engagée.

2023, un nouveau jalon : Travalcà

Création du premier FPCI dédié à la Corse géré par FemuQuì Ventures et dans lequel FemuQuì S.A. investit, témoignant de la complémentarité du dispositif. Les actifs gérés sont multipliés par 10 depuis 2016.

2024, lancement de l'école d'ingénieurs MIRA

Après 7 ans d'accompagnement d'Aflokkat, l'école d'ingénieurs MIRA est créée.

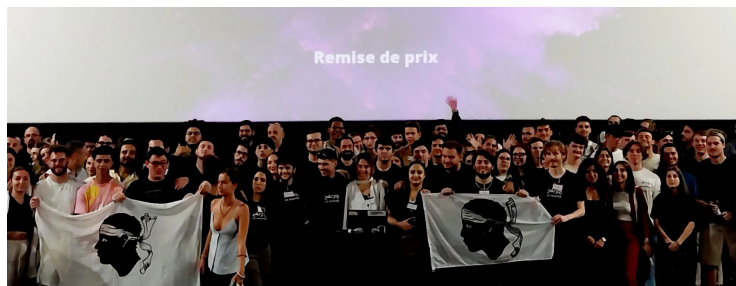
2025, Voltaïca & 100e opération

Nouveau cap franchi : investissement de 2,5 M€ dans Voltaïca via Travalcà FPCI et réalisation de la 100ème opération finalisée. Depuis 2016 : x3 montants investis dans l'économie (de 14 à 42 millions d'euros) et x4 investissement unitaire maximal (passant de 0,6 à 2,5 millions d'euros).

Retrouvez l'histoire de FemuQuì sur :

www.femuqui.com/storia

Actualités des entreprises accompagnées par FemuQui avec les fonds FemuQui S.A., Suminà, Alzà et Travalcà



24 ori pà inventà s'est tenu à Aiacciu en octobre, un évènement organisé par **Aflokkat** dans le cadre de l'**EDIH Corsica.ai** et en partenariat avec l'ESTIA.



MIRA, école d'ingénieurs en robotique et intelligence artificielle d'**Aflokkat**, a fait sa première rentrée !



Jean-Julien Cossu
fondait **PCM**
il y a 20 ans !



Ghisoni-Mariotti a
ouvert un sixième point
de vente à Lupinu.



Juliette Linossier, fondatrice de **BioPhonia**,
a reçu la plaque France 2030.



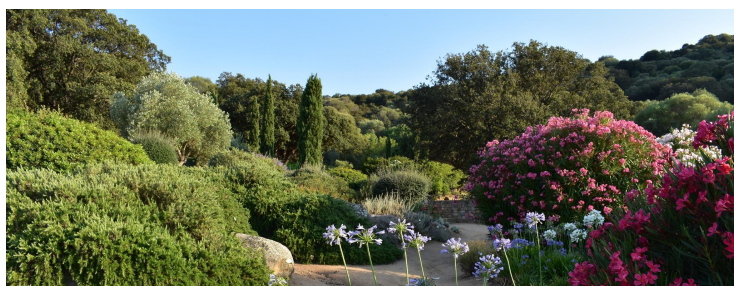
Le Ministre Marc Ferracci vient à la rencontre
de l'**Atelier Corse Fruits et Légumes**.



Missia nous explique comment elle favorise le
maintien des personnes âgées à domicile :
bit.ly/4IIAWv5



Dans ce témoignage, Marie-France Nieto présente
l'activité de **BALAGNE RECYCLAGE** :
bit.ly/46kZTYR



Le parc de **Saleccia** fête ses 20 ans !

Retrouvez l'actualité de notre portefeuille sur : www.femuqui.com/portefeuille

Focus entreprises accompagnées

Réinvestissement avec FemuQuì S.A. : **Medicorse**

Créée en 1982 par Paul Leonetti, Medicorse est une entreprise spécialisée dans la vente et la location de matériel médical, à destination des particuliers comme des établissements de santé. En 2017, le fondateur exprime sa volonté de transmettre l'entreprise à Jean Savelli. Après deux années de préparation, les deux hommes s'accordent sur les modalités de reprise.

Jean Savelli sollicite alors FemuQuì Ventures pour structurer et financer l'opération. Trois véhicules sont mobilisés pour un total de 1.296.000 € : FemuQuì S.A., le FIP Corse Suminà n°2 et le FIP Corse Suminà n°3. L'investissement comprend une augmentation de capital, un emprunt obligataire de long terme (6 ans) et un emprunt obligataire de maturité courte, intégralement remboursé début 2022.

Medicorse poursuit aujourd'hui son développement, notamment par son implantation récente dans le pôle médical d'Agliani à Bastia, en complément de son activité historique en Corse-du-Sud.

FemuQuì S.A. reste partenaire actif de l'entreprise, à travers les titres détenus et un emprunt toujours en cours. Cette opération illustre la capacité de FemuQuì Ventures à déployer des outils flexibles, y compris en dehors des quotas du FIP, pour répondre à des projets solides et ancrés dans le territoire.

Le nouvel investissement, de 76.000 €, a été réalisé en compte courant d'associés pour permettre à l'entrepreneur d'investir dans du matériel et ainsi de répondre aux demandes.

Désinvestissement avec FemuQuì S.A. : **Hôtel HR**

En décembre 2024, la collaboration entre FemuQuì S.A. et l'Hôtel Résidence Porette a pris fin. Fondé en 1991 par Ferdinand Pancrazi, cet hôtel communément appelé « l'Hôtel HR », est une maison bien connue à Corti et au-delà.

Ses 48 appartements et studios ont accueilli plusieurs générations d'étudiants de l'Université. Il est aussi le point de chute de nombreux vacanciers qui viennent découvrir le centre et la montagne corses en saison, quand les étudiants ont désinvesti la ville universitaire. En février 2018, FemuQuì est intervenue pour appuyer et compléter le vaste plan de rénovation engagé par son fondateur.

Cet investissement est venu utilement compléter le financement bancaire et le projet a pu être mené à bien. En décembre 2024, la sortie de FemuQuì a été concrétisée. L'investissement de FemuQuì a contribué à replacer cette institution cortenaise au centre de la vie économique, avec son offre indispensable qui combine vertueusement service aux étudiants et tourisme vert.

Neuf emplois en centre Corse ont été maintenus. L'équipe de FemuQuì salue l'engagement et le sérieux de « Freddy » Pancrazi, un entrepreneur qui de surcroît ne perd jamais le sourire.

Nouvel investissement avec Travalcà : **Voltaïca**

FemuQuì Ventures réalise un investissement stratégique de 2,5 millions d'euros dans Voltaïca, producteur indépendant d'énergie renouvelable basé à Bastia. Cette opération marque une nouvelle étape dans le développement de Voltaïca, qui poursuit sa transformation industrielle et son déploiement à l'échelle européenne. Elle témoigne également de la capacité de Travalcà à accompagner les ambitions des entrepreneurs insulaires dans des secteurs stratégiques.

Voltaïca est un producteur indépendant d'énergie renouvelable fondé à Bastia en 2008 par Christian et Jean-Marc Giudicelli. Acteur engagé de la transition énergétique, l'entreprise développe, finance et exploite des centrales photovoltaïques sur l'ensemble du territoire français.

Voltaïca emploie une cinquantaine de collaborateurs, complétés par un réseau actif de 40 chargés d'affaires indépendants. Elle est aujourd'hui présente à Bastia (siège), Nice, Toulouse, et depuis 2025, en Italie, avec l'ouverture d'un bureau à Padoue. Sous la direction de Jarka Houssin, Voltaïca totalise plus de 600 projets de centrales en développement ou en exploitation.

L'entreprise amorce désormais une nouvelle phase de croissance, avec l'ambition de devenir un énergéticien européen, indépendant et responsable. À son activité de production, Voltaïca associe une démarche RSE structurée et une stratégie bas carbone alignée avec les meilleures pratiques du secteur.



Désinvestissement avec Travalcà : **Amanda S.A.S**

Moins de deux ans après sa constitution, Travalcà FPCI a débouché sa première opération et réalisé la distribution n°1 à ses investisseurs - dont FemuQuì S.A. fait partie - avec le remboursement de l'obligation convertible de la S.A.S. Amanda.

Le 1^{er} juillet 2024, FemuQuì Ventures a investi 2 M€ dans Amanda S.A.S., la société holding d'Oscaro Power, à travers le FPCI Travalcà.

Lors de la réalisation de l'investissement, Oscaro Power est un site internet spécialisé dans la vente de kit de montage de panneaux solaires pour particuliers. Son but ? Redonner à chacun le pouvoir de produire et de maîtriser son énergie, contribuant à une démarche d'autosuffisance. La vision portée par Oscaro Power est originale et pertinente sur un marché très porteur : elle offre une solution de transition énergétique à l'échelle individuelle. Le site a développé en interne un simulateur et un configurateur permettant au client de constituer puis installer son kit complet personnalisé en toute autonomie, adapté à tout type d'environnement et de situation. Oscaro Power est basée à Bastia et emploie 29 personnes réparties sur ses trois sites avec Paris et Chambéry.

Son fondateur, Pierre-Noël Luiggi, est un entrepreneur engagé et aguerri. Il a créé la société en 2020, après l'avoir incubée deux années dans « OscarLab ». Oscaro Power est née des fondements d'Oscaro.com : le gain de pouvoir d'achat et la promotion du « Do It Yourself ».

L'investissement, réalisé au niveau de la société holding, devait permettre à l'entrepreneur de dynamiser ses actifs et son plan d'affaires au niveau du groupe qu'il a constitué. En apportant de la trésorerie à Oscaro Power, l'entrepreneur visait la réduction des délais de livraison des panneaux solaires à ses clients.

L'opération Amanda S.A.S. a été débouchée le 31 octobre 2024, suite à la survenance d'un événement constituant un cas de remboursement anticipé.

Le 28 janvier 2025, Oscaro Power a été placée en liquidation judiciaire. Cette décision fait suite à des difficultés financières et opérationnelles, notamment des retards de livraison et des commandes non honorées.

Ces risques, bien identifiés lors de l'investissement, ont dicté les choix de structuration de l'opération, à savoir opter pour un investissement dans la holding de tête de l'entrepreneur, offrant à ce dernier un effet de levier en faveur du financement de la croissance d'Oscaro Power, tout en permettant au fonds Travalcà FPCI de diversifier ses sources de liquidité potentielle. Il s'agit d'une thèse qualifiée de « bridge ». Le scénario central s'est matérialisé, et les souscripteurs de Travalcà FPCI ont été préservés de la trajectoire d'Oscaro Power. La société holding Amanda S.A.S. poursuit ses activités.

Le portefeuille de FemuQui.SA.

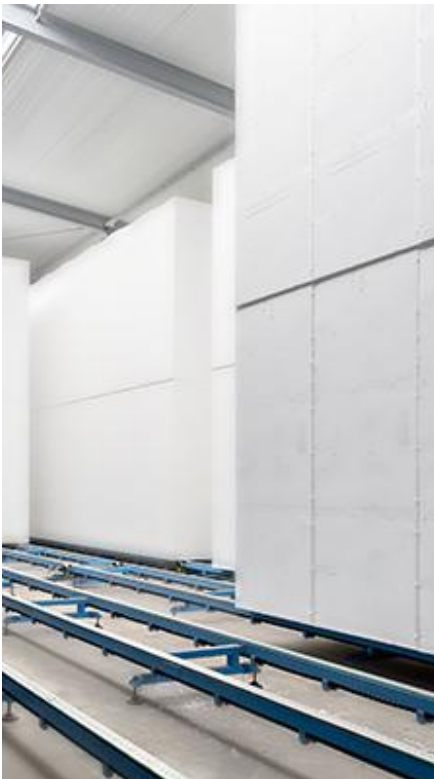
Lignes stratégiques : **FEMUQUÌ VENTURES**, société de gestion de portefeuille, Bastia | **TRAVALCÀ FPCI**, fonds professionnel de capital-investissement, Bastia

Lignes actives : **AGRID**, logiciel d'optimisation énergétique, Aiacciu | **CASA STELLA**, boulangerie-pâtisserie, Castellu Di Rustinu | **DOMAINE U BUGNU**, gîtes et chambres d'hôtes, Vicu | **MARIANNE**, matériels informatiques et solutions numériques, Aiacciu | **MÉDICORSE**, location et vente de matériel médical, Aiacciu-Bastia | **MOULIN OLTREMONTI & TERRA ELAIA**, pépinière d'oliviers & huile d'olives, Linguizzetta | **TELEPAESE**, télévision locale Corse, Santa Reparata | **TREKKER**, application mobile activités outdoor, Aiacciu-Parigi

Lignes inactives : **CIRCINELLU CRENA CARE**, cosmétiques naturels, Murzu | **IDOC MED**, plateforme de services pour professions médicales, Aiacciu | **GLACES GERONIMI**, fabrication de glaces, Vicu | **HIPPO TRAINING CENTER**, centre équestre, Cavru

Lignes autres : **HERRIKOA**, société de capital-risque Basque, Anglet | **SEFEA** (société européenne de Finance Ethique et Alternative), société d'investissement, Italia | **SIDI** (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement), investisseur solidaire, Parigi

Retrouvez l'activité des autres fonds : www.femuqui.com/investisseurs



Corstyrène
Investissement 2011-2019



Hôtel E Caselle
Investissement 2020-2025
(en cours FIP Corse Suminà n°4
et n°5)



Parcs et Jardins
Investissement 2011-2018

Le conseil d'administration de FemuQuì S.A.



Jérôme Pietri, Directeur général
GOODBARBER
Entrepreneur, digital

Collège des petits porteurs et membres du Comité Consultatif de FemuQuì S.A.



Graziella Luisi
UNIVERSITÀ DI CORSICA
Directrice de la Fondation



Alexandre Alfonsi
ALTERNAL
Entrepreneur,
Banque d'Affaires



Bastien Baldacci
QUANTITATIVE ADVISORY
SOLUTIONS
Entrepreneur,
finance quantitative



John Pietri
Senior Advisor,
wealth management
et corporate finance



François Casabianca,
Membre Fondateur
ex INRAE
Ingénieur agronome
et chercheur retraité



Sébastien Simoni,
Président de FemuQuì S.A.
GOODBARBER, CAMPUSPLEX
Entrepreneur, digital



Philippe Gambini
Directeur Fiscal



Laurent Foata
AGILA CAPITAL
Entrepreneur,
Investisseur

Collège des gros porteurs



Viviane De Witt



Caisse d'Epargne CEPAC
Représentée par
Guy Femenia-Guidetti



Crédit Agricole de la Corse
Représentée par
Pierre Torre



Collectivité de Corse
Représentée par
Gilles Giovannangeli



Bpifrance
Représentée par
Cécile Donsimoni



Mutuelle de la Corse
Représentée par
Bernard Ottaviani

Collège des institutionnels

A squadra di FemuQuì Ventures



Ghjuvan'Carlu Simeoni
Président



Xavier Pieri
Directeur des participations



Alexandra Payen-Joubert
Secrétaire générale



Alexandra Cherenti
Analyste



Anthony Grégoire
Chargé de mission



Pierre-Yves Ziruddu
Analyste junior



Jessica Moneglia-Dijoux
Attachée de direction



Adrian Popescu
Analyste



Assemblée générale ordinaire

femuqui 

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire de FemuQuì

du 19 décembre 2025

Mesdames et Messieurs, chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée générale ordinaire de notre Société qui se tiendra le vendredi 19 décembre 2025, à 15h, chez Atelier Corse Fruits & Légumes Lieu-dit Farinacciu, 5153 route de Linguizzetta 20230 Linguizzetta, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la décision de transfert du siège social
2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 octobre 2024
3. Approbation des comptes 2024 et quitus au Président du Conseil d'administration et au Directeur général
3. Affectation du résultat
4. Approbation des conventions réglementées
5. Pouvoir pour les formalités.

Vous trouverez ci-après les rapports de la société de gestion et leurs annexes, qui seront présentés à l'Assemblée. Ils ont pour but de vous éclairer et vous permettre de vous prononcer.

Nous vous saurions gré de bien vouloir confirmer votre présence le plus tôt possible, et au plus tard 24 heures avant la tenue de l'Assemblée. Au cas où vous ne pourriez y assister personnellement, vous pouvez utiliser le formulaire de vote par correspondance ou le formulaire de pouvoir qui vous sont remis.

Nous comptons sur la participation du plus grand nombre.

Le Président du Conseil
d'administration FemuQuì S.A.

Sébastien SIMONI

Et la société de gestion
FemuQuì Ventures S.A.S.

Ghjuvan'Carlu SIMEONI

Rapport de FemuQuì Ventures

relatif à l'activité et aux comptes de l'exercice 2024 de FemuQuì S.A.

Depuis le 1^{er} juin 2016, FemuQuì S.A. a confié, par convention, la gestion de ses fonds à FemuQuì Ventures, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. FemuQuì Ventures gère, pour le compte de FemuQuì S.A., deux Fonds juridiquement distincts : les fonds propres de FemuQuì S.A. et le FICC (Fonds d'Investissement et de Compétitivité Corsefinancement) mis à disposition par la Collectivité de Corse (CdC) en décembre 2009. Ce Fonds fait l'objet d'une comptabilité séparée, et d'un rapport spécial. Dans le bilan de FemuQuì S.A., le FICC est neutre, il apparaît sous la forme d'un poste d'actif et d'un poste de passif de même montant. Le FICC, totalement investi depuis le 31 décembre 2013, est géré en mode extinctif. Il est pour partie déjà remboursé à la CdC. Il revient à FemuQuì Ventures de présenter le rapport de gestion de l'exercice 2024.

1. Situation financière et résultat

Résultat net

Le résultat net est de 44.274€ (20.630€ en 2023, -154.774€ en 2022, -6.946€ en 2021).

Gestion du portefeuille

Les revenus courants (dividendes et produits des créances rattachées à nos participations) s'élèvent à 79.639€ (167.145€ en 2023, 132.537€ en 2022, 161.360€ en 2021). Ce montant comprend 11.984€ de revenus émanant de FemuQuì Ventures, dont 6.000€ correspondent à la deuxième distribution de dividende, et 5.984€ au titre de la rémunération du compte courant d'associé. Au global, le résultat de gestion du portefeuille (revenus courants + plus-values de cessions - provisions) est positif de 79.639€ (118.821 en 2023, 15.249€ en 2022, 184.771€ en 2021).

Gestion de la trésorerie

Les revenus de placement de la trésorerie s'élèvent à 93.857€.

Coûts de fonctionnement

Pour l'exercice 2024, les charges de fonctionnement s'élèvent à 153.520€ (163.369€ en 2023, 202.708€ en 2022, 208.219€ en 2021). Elles sont en diminution de 6,03% par rapport à l'exercice précédent. Pour rappel, depuis l'exercice précédent, les coûts de prestation de gestion supportés par FemuQuì S.A. sont réduits à due concurrence de la proportion de commission de gestion due par elle dans le cadre de sa prise de participation dans Travalcà FPCI conformément à l'avenant n°3 à la convention de gestion du 1er juin 2016. Les prestations de gestion, d'un montant de 83.049€, sont ainsi en baisse de 13,4%. Les charges d'exploitations hors impôts, taxes et versements assimilés, atteignent la somme de 145.865€. Les produits des services et subventions s'élèvent à 23.930€ (21.783€ en 2023, 18.698€ en 2022, 16.505€ en 2021). Enfin, les coûts nets de fonctionnement, à savoir les coûts affectés à la gestion de l'actif propre de FemuQuì S.A., s'élèvent à 129.590€, soit 1,75% de l'actif net.

Engagements financiers de l'exercice

FemuQuì S.A. a réalisé un investissement complémentaire de 76.000 € en compte courant d'associé (60.000 € en décembre 2024 et 16.000 en février 2025) au sein de la société Sirius, holding de Medicorse. Cet investissement a été réalisé pour permettre à l'entrepreneur d'investir dans du matériel et ainsi de répondre aux demandes. Pour rappel, Médicorse est une entreprise spécialisée dans la vente et la location de matériel médical, à destination des particuliers comme des établissements de santé. Créée en 1982 par Paul Leonetti, l'investissement initial s'est concrétisé en mars 2020 pour permettre la reprise de Médicorse par Jean Savelli. Trois véhicules avaient été mobilisés pour un total de 1.296.000 € : FemuQuì S.A. et les FIP Corse Suminà n°2 et n°3. L'investissement comprenait une augmentation de capital, un emprunt obligataire de long terme (6 ans) et un emprunt obligataire de maturité courte intégralement remboursé début 2022. Depuis, seule FemuQuì S.A. est restée un partenaire actif de l'entreprise via les actions détenues au capital et l'emprunt obligataire de 350.000€ toujours en cours. Pour en savoir plus : www.medicorse.com

Désinvestissements - Sorties

En décembre 2024, la collaboration entre FemuQuì S.A. et l'Hôtel Résidence Porette a pris fin. Fondé en 1991 par Ferdinand Pancrazi, cet hôtel communément appelé « l'Hôtel HR », est une maison bien connue à Corti et au-delà. Ses 48 appartements et studios ont accueilli plusieurs générations d'étudiants de l'Università. Il est aussi le point de chute de nombreux vacanciers qui viennent découvrir le centre et la montagne corses en saison, quand les étudiants ont désinvesti la ville universitaire. En février 2018, FemuQuì est intervenue pour appuyer et compléter le vaste plan de rénovation engagé par son fondateur. Cet investissement est venu utilement compléter le financement bancaire et le projet a pu être mené à bout. En décembre 2024, la sortie de FemuQuì a été concrétisée. L'investissement de FemuQuì a contribué à replacer cette institution cortenaise au centre de la vie économique, avec son offre indispensable qui combine vertueusement service aux étudiants et tourisme vert. Neuf emplois en centre Corse ont été maintenus. L'équipe de FemuQuì salue l'engagement et le sérieux de « Freddy » Pancrazi, un entrepreneur qui de surcroît ne perd jamais le sourire. L'investissement, d'un montant de 350k€, a permis de générer 175,7 k€ de revenus pour FemuQuì S.A.. Pour en savoir plus : www.hotel-hr.com

Provisions & casses

Aucune nouvelle provision n'a été constatée sur l'exercice.

Concernant les provisions antérieures :

- Pour Oltremonti et Terra Elaia, deux dossiers économiquement liés, des procédures ont été engagées pour recouvrer les créances. Ces créances ont fait l'objet d'un ajustement comptable pour intégrer la totalité des sommes dues. Au cours de l'exercice précédent, la provision pour dépréciation a été réajustée pour atteindre la totalité de la créance. D'autres part, un protocole transactionnel est en cours. De fait, les provisions pour dépréciations ont été maintenues.
- La société Trekker, dont la ligne est provisionnée à hauteur de 30% et couverte par le dispositif de garanties fonds propres Bpifrance pour la partie restante, a été placée en liquidation judiciaire le 06/06/2024, avec une date de cessation des paiements fixée au 23/05/2024.

Un litige était en cours avec une société sortie du portefeuille à l'occasion de sa radiation en 2021 : Ecopa. Le 5 mars 2025, la chambre civile a confirmé le jugement initial du 10 mars 2023, suite à l'appel interjeté par FemuQuì Ventures. Ce faisant, elle a débouté FemuQuì de toutes ses demandes et l'a condamnée aux entiers dépens d'appel. La somme globale de 6 K€ a été partagée entre FemuQuì S.A. et FemuQuì Ventures.

Endettement

L'endettement financier de l'entreprise est principalement constitué : (i) des versements restant à réaliser (2.157.246€) au titre de l'engagement de souscription dans Travalcà FPCI¹ (2.500.100€) qui seront libérés pendant la phase d'investissement du Fonds, cette somme est disponible en trésorerie, et (ii) des remboursements des prêts participatifs mis en place par le FICC, d'un montant de 1.238.681€, montant que l'on retrouve à l'actif, en trésorerie. Ce montant est composé d'un dépôt à terme de 1.205.000€, d'une disponibilité pour 17.807€ et de revenus de placement de la trésorerie pour 15.874€.

Situation générale

Au 31 mars 2025, la situation financière de FemuQuì S.A. demeure saine. Les fonds propres se situent à 5.100.416 €. Les disponibilités, à hauteur de 1.149.547€ (2.157.246€ liés à l'engagement dans Travalcà FPCI et 1.238.681€ liés à la gestion du FICC ayant été retraités et exclus de ce dernier montant), couvrent les dettes à hauteur de 113.444€ (après retraitement de l'engagement dans Travalcà FPCI à hauteur de 2,1M€ et de la gestion du FICC à hauteur de 1,2M€). 1.033.188€ sont placés dans des OPCVM monétaires. Les charges d'exploitation de 153.520€ sont en baisse par rapport à l'exercice précédent où celles-ci s'élevaient à 163.369€. L'activité enregistre un résultat net bénéficiaire de 44.274€. Une part significative des participations du portefeuille s'amortissent progressivement et arrivent à échéance. Le fonds dispose de liquidités à investir.

2. Activité de la société

Au cours de l'exercice, soit entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025 :

- Le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises,
- Le Comité consultatif de FemuQuì S.A. et des FIP Corse Suminà s'est réuni à 2 reprises pour 4 dossiers,
- Le Comité consultatif de Travalcà FPCI dont FemuQuì S.A. est membre s'est réuni 1 fois.

Autres activités

FemuQuì S.A. est adhérente de :

- La Fédération Européenne de Banques Éthiques et Alternatives (FEBEA),
- L'Union Nationale des Investisseurs en Capital pour les Entreprises Régionales (UNICER),
- De la Chambre Régionale de l'Économie Sociale & Solidaire Corsica (CRESS Corsica),
- De FAIR (Financer Accompagner Impacter Rassembler).

Du côté des agréments et des labels :

- FemuQuì S.A. est agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) depuis 2020 pour 5 années. Le premier agrément solidaire a été attribué à FemuQuì en 2003.
- Les actions au capital de FemuQuì sont labellisées Finansol depuis 2004. Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne « action au capital de FemuQuì ». Le capital investi n'est pas garanti.

En savoir plus : finance-fair.org, febea.org, cress.corsica



AGRÉÉE ENTREPRISE
SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE

fair.
Financer
Accompagner
Impacter
Rassembler

CRESS Corsica
Chambre Régionale de
l'Économie Sociale et
Solidaire Corse

febea
EUROPEAN FEDERATION OF ETHICAL AND
ALTERNATIVE BANKS AND FINANCERS

UNICER
le capital risque en région

¹ tels que définis à l'article 423-49 I. du règlement général de l'AMF

3. Activités en matière de recherche et développement

Néant.

4. Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au cours des quatre derniers exercices.

5. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du même code.

6. Informations sur les délais de paiement

En application de l'article L.441-14 et D.441-4 du code de commerce, nous vous précisons ci-après que la décomposition à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance, et du solde des créances sur les clients par date d'échéance, est la suivante :

FOURNISSEURS - factures reçues non réglées	solde au 31/03/2025					
	crédit	À échoir	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +
Total général (€)	55 104,00	1 245,00	0,00	413,00	0,00	53 446,00
% montant total des achats	34%	1%	0%	0%	0%	33%

CLIENTS - factures émises non réglées	solde au 31/03/2025					
	crédit	non échus	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +
Total général (€)	0	0	0	0	0	0
% chiffre d'affaires	0	0%	0%	0%	0%	0%

7. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Engagements financiers

Entre la clôture de l'exercice et le 31 octobre 2025, aucun nouvel investissement n'a été concrétisé par FemuQui S.A. La décision d'augmenter l'engagement de souscription de FemuQui S.A. dans Travalcà FPCI a été prise et sera matérialisée avant le 31/12/2025. Pour rappel, Travalcà est le premier fonds professionnel de capital-investissement (FPCI) dédié à la Corse et il s'inscrit dans la lignée des 30 années d'investissement de FemuQui S.A. tout en portant ses ambitions à plus grande échelle (cf. « Perspectives »). Aussi, depuis l'engagement initial de 2023, la commission annuelle de gestion due par FemuQui S.A. à FemuQui Ventures est réduite à due concurrence de la proportion de commission de gestion due par elle dans le cadre de sa prise de participation dans Travalcà.

Désinvestissements - Sorties

Entre la clôture de l'exercice et le 31 octobre 2025, deux engagements financiers ont pris fin. E Caselle a procédé aux remboursements des obligations convertibles et du comptes courant d'associé ainsi qu'au rachat des actions, le tout mis en place lors d'une première investissement de FemuQui Ventures dans cette société en 2020 (FemuQui S.A., FIP Corse Suminà n°2 et n°3). Le Taux de Rendement Interne (TRI) global sur l'ensemble de l'opération comprenant avec une combinaison d'instruments financiers (OCA, CCA et action) s'élève à 6%. Les engagements complémentaires réalisés en décembre 2023 avec les FIP Corse Suminà n°4 et Suminà n°5 sont toujours en cours. E Caselle est un hôtel restaurant situé au cœur du Parc Régional de Corse à Venacu, construit par la famille Pagni dans les années 1960 et dessiné par l'architecte Puccinelli. Aussi, A.M. Environnement, société spécialisée dans la récupération, le tri et la valorisation des déchets à Biguglia, a acquitté la dernière échéance en octobre 2025 du financement de la sortie du capital débuté en mars 2020. FemuQui avait investi à plusieurs phases de développement de cette société à partir de 2010. Les engagements d'A.M. Environnement sont désormais terminés.

Événements du portefeuille

FemuQui S.A., qui fait partie des investisseurs de Travalcà FPCI, a perçu 180k€ de la distribution n°1 réalisée par ce fonds géré par FemuQui Ventures. Cette distribution intervient tout juste deux ans après la constitution du fonds. Elle a été réalisée suite à la fin d'une opération d'investissement portée par Travalcà FPCI : le remboursement de l'obligation convertible d'Amanda S.A.S.. Pour rappel, FemuQui Ventures à travers Travalcà FPCI a investi 2 M€ en juillet 2024 dans Amanda S.A.S., holding d'Oscaro Power. L'obligation convertible a été remboursée à 2,3 M€ en octobre 2024. Pour en savoir plus : www.femuqui.com/travalca

Autres évènements

Par l'Arrêté n°25/139CE du Président du Conseil exécutif de Corse en date du 08/04/2025, Monsieur Gilles Giovannangeli, Conseiller exécutif de Corse, a été désigné comme représentant permanent de la Collectivité de Corse (CdC) au sein du Collège des Institutionnels du Conseil d'administration de FemuQui S.A., en remplacement d'Alexandre Vinciguerra. Les formalités administratives sont en cours.

Perspectives

Poursuite de la démarche

FemuQui S.A., fidèle à sa mission de mobilisation de l'épargne et des capitaux pour le développement économique et social de la Corse, poursuit son plan stratégique. La conviction est que, pour avoir un impact significatif aujourd'hui, il est nécessaire de mobiliser plus de moyens et de consolider les actions. C'est l'essence même de l'investissement stratégique réalisé dans le fonds Travalcà FPCI².

Elle a su faire évoluer son modèle pour maximiser son impact. Pendant 24 ans, FemuQui a investi son capital directement dans les PME corses avec ses moyens propres. C'était une action essentielle qui reste dans la limite de la taille du capital disponible. Pour cette raison, l'action de FemuQui se déploie désormais à travers des véhicules structurants, qui existent grâce au dispositif construit, lesquels offrent l'échelle et les capacités nécessaires à un impact accru.

² Travalcà s'adresse aux investisseurs avertis tels que mentionnés à l'article L. 214-160 du code monétaire et financier et aux autres investisseurs mentionnés à l'article 423-49 I. du règlement général de l'AMF.

À partir de 2016, un plan stratégique visant l'augmentation de l'impact par l'augmentation des encours géré est mis en œuvre. FemuQuì s'engage alors résolument vers une nouvelle étape de la professionnalisation et de la recherche de l'effet multiplicateur. En effet, FemuQuì S.A. a délégué sa gestion à FemuQuì Ventures, la société de gestion agréée, dans laquelle elle est également actionnaire. En prêtant sa marque et apportant son soutien, FemuQuì S.A. a permis à FemuQuì Ventures de porter le projet FemuQuì sur une nouvelle dimension : levée des FIP Corse Suminà et création du premier fonds d'amorçage dédié à la Corse, Alzà, augmentant les sources de capitaux et la surface financière globale du dispositif. La stratégie la plus récente est déployée depuis 2023 avec l'investissement réalisé dans le fonds institutionnel Travalcà FPCI, et renforcé cette fin 2025 par un engagement complémentaire. Elle est la déclinaison la plus récente et la plus aboutie de la politique d'investissement de FemuQuì S.A.. Travalcà, porté par FemuQuì Ventures, est un véhicule dont la politique d'investissement est complètement inscrite dans celle de FemuQuì S.A., et donc en parfaite cohérence avec les objectifs poursuivis. Il constitue un nouveau jalon dans la concrétisation de l'ambition stratégique initiée en 2016.

Effet de levier

L'investissement dans un fonds professionnel comme Travalcà FPCI s'inscrit dans la continuité de l'action de FemuQuì S.A., et représente ainsi un changement d'échelle pour sa mission. Le nouvel engagement complémentaire vient confirmer la pleine confiance de FemuQuì S.A. dans ce dispositif et sa position de premier investisseur privé du fonds. Ce nouveau modèle permet à FemuQuì S.A. d'accéder à un puissant effet de levier financier : les capitaux d'autres investisseurs (privés et publics) sont mobilisés aux côtés de FemuQuì S.A. pour l'économie insulaire, multipliant ainsi l'impact potentiel de l'actionnariat.

Qualitativement, Travalcà est aussi une matérialisation de la complémentarité entre FemuQuì S.A. et FemuQuì Ventures, la première en tant qu'investisseur concentré sur la mise en œuvre de sa politique d'investissement et la recherche de moyens au service de celle-ci ; la seconde en tant que plateforme agréée, capable de structurer des véhicules d'investissement de plus grande envergure, tout en s'appuyant sur les lignes de conduite de la Charte fondatrice.

Quantitativement, FemuQuì S.A. a contribué de manière décisive à créer un véhicule près de 4 fois plus capitalisé qu'elle. Son engagement de souscription était de 2,5 millions, sur un premier closing à 19,14 millions. La capacité d'investissement de Travalcà représente plus de 65% du total investi depuis l'origine de FemuQuì S.A.³.

La réussite du premier closing et la volonté de FemuQuì S.A. de pérenniser son rôle moteur appellent une nouvelle étape : la réalisation d'un nouvel investissement de FemuQuì S.A. dans Travalcà FPCI visant à compléter son investissement initial réalisé en 2023. D'autres investisseurs⁴ sont appelés à s'y joindre dans le cadre de cette levée complémentaire qui, devant se terminer fin 2025, permettra au dispositif FemuQuì de franchir de nouveaux paliers en termes de capacités d'intervention et d'impact.

Investissements

Travalcà FPCI a déjà concrétisé 4,5M€ d'investissements et l'un d'eux a permis une première distribution aux investisseurs dont FemuQuì S.A. fait partie. L'investissement de 2,5 millions d'euros dans Voltaïca représente le ticket le plus important jamais réalisé par FemuQuì, matérialisant ainsi l'évolution des capacités d'investissement depuis la création de la société de gestion FemuQuì Ventures.

³ Le total investi depuis la création de FemuQuì S.A. en 1992 - FIP Suminà et fonds d'amorçage Alzà compris - était en 2023 de 30 millions, en euro courant. Depuis 2016 : x3 montants investis dans l'économie (de 14 à 42 millions d'euros) et x4 investissement unitaire maximal (passant de 0,6 à 2,5 millions d'euros).

⁴ Travalcà s'adresse aux investisseurs avertis tels que mentionnés à l'article L. 214-160 du code monétaire et financier et aux autres investisseurs mentionnés à l'article 423-49 I. du règlement général de l'AMF.

Pour évoquer les autres fonds gérés par FemuQuì Ventures, le FIP Corse Suminà n°5 terminera sa phase d'investissement ce 31/12/2025. Les FIP Corse Suminà n°2, n°3 et n°4 ont débuté le cycle de leur fin de vie, avec, en étapes majeures en cours de mise en œuvre : le suivi et la réalisation des désinvestissements. Ces trois fonds ont été placés en pré-liquidation afin d'accélérer le dénouement des opérations. Pour céder les participations restantes dans les meilleures conditions, FemuQuì Ventures a décidé de proroger les FIP Corse Suminà n°2 et n°3 d'un an jusqu'au 31/12/2026. Par ailleurs, ces deux FIP réalisent en novembre 2025 leur première distribution, c'est à dire le fait de commencer à restituer des fonds aux souscripteurs.

Le financement de l'innovation reste un axe stratégique majeur en vue de favoriser la création ou la localisation d'équipe « tech » en Corse, et, par conséquent, de faire grandir l'écosystème. L'accompagnement des entreprises innovantes s'inscrit dans un projet plus large depuis le lancement de l'European Digital Innovation Hub (EDIH) Corsica.ai⁵, au sein duquel FemuQuì Ventures fournit des services d'aide à la recherche d'investissement, et qui a vocation à soutenir les entreprises dans leurs projets d'innovation et d'intelligence artificielle. Des moyens importants ont été dédiés pour la réussite du premier Fonds d'amorçage Alzà S.A.S., et ce malgré une gestion fortement contrainte. Grâce à ses investissements, 11 jeunes pousses ont pu bénéficier des ressources nécessaires pour développer leurs projets à partir de la Corse. La présence d'Alzà dans la gamme de fonds a ajouté des options aux capacités d'intervention pour répondre aux besoins des entrepreneurs. Par la délibération N°23/056 CP de la Commission Permanente approuvant les comptes 2022 de la S.A.S. Alzà, l'Assemblée de Corse a demandé que soient explorées les voies de pérennisation du Fonds d'amorçage. FemuQuì est déterminée à rechercher toutes les voies permettant de poursuivre cet axe.

100^{ème} opération

Forts de cette dynamique collective, qui a déjà permis d'investir 42 millions d'euros dans l'économie corse, FemuQuì a franchi le cap symbolique de la 100ème opération débloquée. FemuQuì S.A. regarde vers l'avenir avec détermination, prête à continuer à écrire, avec ses actionnaires et les entrepreneurs, les prochaines pages du développement économique de la Corse.

8. Liste des administrateurs

Alexandre ALFONSI, gérant Alternat S.A.R.L. | Bastien BALDACCI président SAS IB Consult | François CASABIANCA, ingénieur agronome, chercheur retraité | Cécile DONSIMONI, représentante et directrice régionale Bpifrance Investissement pour le compte du FPMEI | Guy FEMENIA-GUIDETTI, représentant et directeur Développement Economie Régionale Corse Groupe Caisse d'Epargne, CEPAC Investissement et Développement | Laurent FOATA, Président Agila Growth | Philippe GAMBINI, directeur fiscal | Gilles GIOVANNANGELI, représentant et Conseiller exécutif de la Collectivité de Corse et Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse | Viviane JUTHEAU DE WITT, présidente Fondation des Chênes Fondation d'utilité publique Vandœuvres, CEO Manufacture DeWitt Haute Horlogerie | Graziella LUISI, directrice Fondazione di l'Università di Corsica | Bernard OTTAVIANI, représentant et directeur général de la Mutuelle de la Corse Société Mutualiste | John PIETRI, Senior Advisor banque privée et Fonds d'investissements | Sébastien SIMONI, associé et fondateur de GoodBarber No Code AppBuilder, créateur de CampusPlex StartUp Studio | Pierre TORRE, représentant et directeur du Développement des Marchés Spécialisés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse

⁵ Pour plus d'informations : <https://www.corsica.ai/>

Rapport annexe de FemuQuì Ventures relatif aux comptes de l'exercice 2024 du FICC

1. Situation financière et résultat

Résultat net

Le résultat net du FICC s'élève à 39.331€.

Gestion du portefeuille

Les FICC n'a pas perçu de revenus courants (produits des créances rattachées à nos participations).

Gestion de la trésorerie

Les revenus de placement de la trésorerie s'élèvent à 39.711€.

Coûts de fonctionnement

Les coûts nets de fonctionnement du FICC sont nuls en raison de la fin contractuelle de la rémunération du gestionnaire du Fonds, la société FemuQuì S.A..

Engagements financiers de l'exercice

La période d'investissement du FICC est clôturée depuis décembre 2013.

Provisions

Sont actuellement provisionnés les prêts accordés aux sociétés Circinellu, iDocMed, Geronimi et Hippo Training Center, pour un total de 264.949€.

Endettement

Cette classe de passif est constituée essentiellement de la valeur initiale du FICC (6.000 k€) diminuée des remboursements effectués à la CdC (4.594 k€).

Situation générale

Au 31/03/2025, le FICC est entièrement consommé quant à sa part consacrée aux investissements, soit 5.155 k€. À ce jour, le déficit global est de 166.465€.

2. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

En mai 2025, une médiation s'est ouverte avec Solyvia dans le cadre du litige qui fait actuellement l'objet d'une instance pendante devant la cour d'appel de Bastia. Il s'agit d'un mode de résolution amiable des litiges soumis à l'accord constant des parties tout au long de ce processus. La médiation s'est conclue sur un accord qui est en cours de formalisation à la date d'arrêté de ce rapport. Pour rappel, Solyvia est une société de cosmétiques bio fondée par Christophe & Michel Foulleron. La société, qui n'avait plus aucune activité depuis août 2019, a été radiée du tribunal de commerce de Bastia en septembre 2023.

Rapport annexe de FemuQuì Ventures

relatif au dispositif de conformité et de contrôle interne

Le présent rapport annexe a pour but de détailler le dispositif de conformité et de contrôle interne mis en place par FemuQuì Ventures. Des informations complémentaires sur le respect des réglementations en vigueur, la gestion des risques et la prévention des conflits d'intérêts, dans le but d'assurer une gestion rigoureuse et transparente pour le compte de FemuQuì S.A. y sont présentées.

Dépositaire, Commissaire aux comptes et Société de gestion de portefeuille

La société de gestion est S.A.S. FemuQuì Ventures, dont le siège social est situé 6 rue Luce de Casabianca, 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro de SIREN 820 014 900, agréée par l'AMF sous le numéro GP-16000016.

Le dépositaire de la société de gestion est la société S.C.A. ODDO BHF dont le numéro unique d'identification est le 652 027 384 et dont le siège social est 12, Boulevard de la Madeleine, 75009 Paris, France. Les missions confiées à ODDO BHF en tant que dépositaire, tant légales que réglementaires et conventionnelles sont notamment les suivantes : conservation des actifs ; suivi des flux de liquidité de la société ; contrôle de la régularité des décisions de la société et de la société de gestion.

Les co-Commissaires aux Comptes sont la société Conseils Associés dont le numéro unique d'identification est le 692 048 671 et le siège social est 50 avenue de Wagram 75017 Paris ainsi que la société Kalliste Révision Comptable, dont le numéro unique d'identification est le 343 744 991 et le siège social est parc technologique d'Erbaghjolu 20600 Bastia. Les co-Commissaire aux Comptes ont été désignés par l'assemblée générale des actionnaires du 15 octobre 2022 pour six (6) exercices.

Autres FIA gérés par la société de gestion et Portefeuilles Liés

La société de gestion FemuQuì Ventures gère 6 autres Fonds aux stratégies complémentaires :

- FIP Corse Suminà n°2
- FIP Corse Suminà n°3
- FIP Corse Suminà n°4
- FIP Corse Suminà n°5
- Alzà S.A.S.
- Travalcà FPCI

À ce jour, les Portefeuilles Liés intéressés en phase d'investissement, ayant des critères d'éligibilité convergents, sont les suivants : le FIP Corse Suminà n°5 et Travalcà FPCI (étant précisé qu'aucun co-investissement ne pourra intervenir entre FemuQuì S.A. et Travalcà FPCI).

Conflits d'intérêts identifiés

La société de gestion a mis en place un dispositif d'identification, de prévention, de gestion (traitement) et de suivi (reporting et archivage) des conflits d'intérêts. Ce dispositif est mis en œuvre par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI).

Les conflits d'intérêts potentiels identifiés sont soumis au Comité consultatif de FemuQuì S.A. pour un examen indépendant. Celui-ci a été sollicité à trois reprises au cours de l'exercice et trois fois entre la clôture de l'exercice et le 31/10/2025, se prononçant favorablement quant au traitement des conflits d'intérêts potentiels identifiés.

Conflit d'intérêt - Affectation des cibles d'investissement - Portefeuilles Liés

Dans le cadre de son activité de gestion collective, la société de gestion est amenée à gérer plusieurs fonds. La gestion de plusieurs fonds liés en phase d'investissement, tels que le FIP Corse Suminà n°5 et Travalcà FPCI, crée un conflit d'intérêts potentiel lors de la répartition des opportunités d'investissement. Des règles de répartition des dossiers d'investissement, basées sur des critères objectifs et prédéfinis, sont mises en place afin que les intérêts respectifs des différents porteurs de parts soient préservés de manière systématique et dans la durée. L'affectation est analysée par le RCCI et soumise au Comité Consultatif de FemuQuì S.A. Au cours de l'exercice, l'application de ces règles a conduit à quatre situations où d'autres Fonds ont pu être priorités par rapport à FemuQuì S.A., avec l'accord du Comité Consultatif de FemuQuì S.A. à chaque situation. Aucun co-investissement ou co-désinvestissement n'a été réalisé au cours de l'exercice. Entre la clôture de l'exercice et le 31/10/2025, une opération de co-désinvestissement a été réalisée conformément à la structuration initiale de l'investissement et sans que cela ne représente un conflit d'intérêts avéré (cf. supra, opération E Caselle).

Conflit d'intérêt - Investissement de FemuQuì S.A. dans Travalcà FPCI

L'investissement de FemuQuì S.A. dans le fonds Travalcà FPCI, géré par sa propre société de gestion FemuQuì Ventures, a fait l'objet d'une analyse préalable approfondie du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI). Des mesures de gestion du conflit d'intérêt ont été mises en œuvre : abstention du dirigeant commun aux deux Fonds concernés de toute décision relative à l'investissement, délégation de la conduite du dossier à un responsable indépendant, neutralisation de l'assiette des frais de gestion supportés par FemuQuì S.A. au titre de son investissement dans Travalcà., avis favorable du Comité consultatif de FemuQuì S.A. après examen du dossier.

Conflit d'intérêt - Représentation de FemuQuì S.A. par FemuQuì Ventures dans la Consultation des Porteurs de Parts de Travalcà FPCI

La représentation de FemuQuì S.A. par FemuQuì Ventures dans le cadre de la Consultation des Porteurs de Parts de Travalcà FPCI du 11/09/2025 soumettant à leur approbation des modifications du Règlement de Fonds proposées par FemuQuì Ventures a fait l'objet d'une analyse préalable approfondie du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI). Des mesures de gestion du conflit d'intérêt ont été mises en œuvre : abstention sur les résolutions présentant un conflit d'intérêt avéré, avis favorable du Comité consultatif de FemuQuì S.A. après examen du dossier.

Conflit d'intérêt - Mandats et fonctions extérieures d'un administrateur de FemuQuì S.A.

Monsieur Laurent Foata est membre du Conseil d'administration de FemuQuì S.A. et du Comité consultatif des FIP Corse Suminà n°2, n°3, n°4 et n°5 et du Comité consultatif d'Alzà. Il est par ailleurs Président d'AGILA CAPITAL, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF le 04/07/2024, dont le périmètre d'activité est disjoint de celui des fonds gérés par FemuQuì Ventures. Cette situation est susceptible de créer des conflits d'intérêts. Les décisions sur lesquelles Monsieur Laurent Foata est appelé à se prononcer font l'objet d'une analyse préalable approfondie du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI). En cas de conflit d'intérêt avéré, la mesure suivante est mise en œuvre : abstention de Monsieur Laurent Foata. Aucun conflit d'intérêt avéré n'a été identifié au cours de l'exercice.

Ces dispositions ont garanti l'indépendance et la transparence du processus décisionnel, conformément à la doctrine AMF sur la prévention et la communication des conflits d'intérêts significatifs et aux procédures internes. Elles permettent ainsi d'assurer une gestion du Fonds dans l'intérêt de l'ensemble des porteurs. Il est précisé que des mesures de suivi spécifiques seront mises en places afin d'assurer que les décisions de gestion sont prises en toute indépendance et dans l'intérêt des porteurs.

Information sur la politique de sélection des intermédiaires et prestataires

La société de gestion dispose d'une procédure de sélection et d'évaluation des prestataires. Cette procédure est mise en œuvre par le RCCI, en coordination avec les autres collaborateurs de la Société. Cette procédure fixe les étapes clés du processus de sélection et de revue périodique des prestataires. En particulier, la sélection initiale et l'évaluation des prestataires est réalisée et documentée selon les cas par les gérants financiers (tiers liés à la gestion financière), ou par la personne en charge des opérations (prestataires administratifs, dépositaire, prestataires logistiques, informatiques et techniques etc.) ou par le RCCI (prestataires du domaine de la gestion des risques, du contrôle interne et de la conformité, juridiques ou fiscaux, etc.)

Prestations de communication et graphisme

Des prestations de communication et de graphisme sont réalisées par une personne ayant un lien avec le Président de la société de gestion (conjoint). Pour garantir le respect des conditions de marché, et protéger l'intérêt de FemuQui S.A. : la procédure de sélection et d'évaluation des prestataires de FemuQui Ventures a été appliquée et les prestations ainsi que leur tarification font l'objet d'un suivi annuel par le Comité de direction de FemuQui Ventures. Ce contrôle assure que le coût des services est justifié, ne crée pas de distorsion, et est conforme aux intérêts exclusifs des actionnaires de FemuQui S.A.

Siège social de la société de gestion

Le siège social a été transféré au cours de l'exercice. Les nouveaux locaux sont loués à une société dont le gérant a un lien de parenté (parent au quatrième degré) avec le Président de la société de gestion. Cette opération a été validée par le Comité de Direction de FemuQui Ventures après analyse que le prix de location est conforme aux conditions usuelles. Cette situation est sans impact pour FemuQui S.A.

Liste des mandats sociaux de la société de gestion ou de ses dirigeants et salariés au sein des organes sociaux des participations

Mandats sociaux liés aux participations en portefeuille

La société de gestion agit en toutes circonstances dans le seul intérêt des porteurs de parts et exerce les droits de vote attachés aux titres compris dans FemuQui S.A.. Les mandataires sociaux et les salariés de la société de gestion peuvent être nommés administrateurs ou toute position équivalente dans les sociétés détenues par FemuQui S.A.. La société de gestion rend compte de toute nomination de ses employés ou mandataires sociaux à de tels postes dans les sociétés dont les titres sont détenus par FemuQui S.A..

À ce jour, ni la société de gestion ni les gérants financiers n'exercent de mandat social au sein des sociétés du portefeuille.

Utilisation des droits de vote

Conformément à l'article 314-103 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion rend compte de sa pratique en matière d'utilisation des droits de vote attachés aux titres détenus dans FemuQui S.A. et indique que le gestionnaire a été en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille.

Durant l'exercice, les gestionnaires ont participé ou se sont fait représenter à l'ensemble des assemblées générales et ont exercé librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille.

⁶ Règlement (ue) n°1286/2014 du Parlement européen et du conseil.

Le profil de risque

La société de gestion a mis en place un dispositif de prévention, de contrôle et de suivi des risques conforme à la Réglementation en vigueur. Depuis le 1er janvier 2018, le règlement européen PRIIPs⁶ vise à homogénéiser l'information précontractuelle des produits financiers dits « packagés » (ETF, produits dérivés, produits d'assurance-vie, etc.) proposés à des investisseurs non professionnels, à travers un document d'informations clés. C'est sur ce dernier que le profil de risque est déterminé et communiqué. En l'absence de commercialisation active de FemuQui S.A. depuis cette date, un tel document n'a pas été produit. Si un document d'informations clés devait être produit, à date, le profil de risque de FemuQui S.A. s'établirait à 6.

Politique sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. FemuQui S.A. est classé article 6 du Règlement SFDR. L'orientation ESG de la société de gestion est disponible sur <https://ventures.femuqui.com/reglementation>

Politique de rémunération

L'objectif de la politique de rémunération de la société de gestion est d'assurer la pérennité de l'entreprise et d'aligner les intérêts des différentes parties prenantes : investisseurs, associés, dirigeants et actionnaire historique. Elle vise également à supporter la stratégie de l'entreprise, à assurer l'attractivité et la fidélisation du personnel et à aligner les intérêts des collaborateurs avec ceux des clients. La politique générale s'applique à la rémunération fixe et variable. Conformément à la réglementation, la politique de rémunération et les informations détaillées relatives aux rémunérations des catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds sont également tenues à la disposition des investisseurs. La politique de rémunération fait l'objet d'une revue annuelle. Elle n'intègre pas à ce jour les risques en matière de durabilité ; une réflexion est cependant en cours sur la nature des critères à prendre en compte pour les intégrer à l'avenir.

Au cours de l'exercice, aucune rémunération variable n'a été versée.

Intervention d'établissements de crédit liés à la société de gestion

Absence d'établissements de crédit liés à la société de gestion.

Information sur les instruments financiers et placements collectifs pour lesquels la société de gestion a un intérêt particulier

Absence d'instruments financiers et placements collectifs pour lesquels la société de gestion a un intérêt particulier.

Obligations d'informations des sociétés établissant des comptes consolidés (article L. 233-16 du Code de commerce)

FemuQui S.A. ne réalisant pas de comptes consolidés, il n'est pas tenu compte pour la rédaction de ce rapport des obligations relatives aux comptes consolidés.

Gestion du risque de liquidité et modalités de remboursement

Pour connaître les modalités de gestion du risque de liquidité et les modalités de remboursement, il convient de se référer aux statuts.

Traitement équitable des investisseurs

Il n'est opéré aucune distinction entre les différents investisseurs puisque seule une catégorie de parts existe.

Rapport annexe du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

La Charte fondatrice de FemuQuì S.A. confère une place particulière aux représentants des petits porteurs, **sacralisant sa volonté de faire appel au plus grand nombre pour constituer son capital.**

« Des entreprises, établissements financiers, investisseurs ou institutions ;

Corses ou amis de la Corse ; de l'île ou de l'extérieur ;

pourront participer au capital de FemuQuì S.A.,

interlocuteur reconnu du monde économique.

Le capital restera majoritairement d'origine privée.

Les représentants des petits porteurs seront majoritaires au Conseil d'Administration. »

[Charte fondatrice](#)

Le Conseil d'administration a établi, conformément à l'article L.225-37, ce rapport « sur le gouvernement d'entreprise » contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur. FemuQuì S.A., est une société dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé.

Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice

FemuQuì S.A. est dotée de la gouvernance suivante :

un Conseil d'administration	une Direction générale
14 membres dont le Président	1 personne
tous bénévoles	non rémunérée

Les statuts répartissent les actionnaires en 3 collèges distincts :

des petits porteurs (A)	des gros porteurs (B)	des institutionnels (C)
8 membres	3 membres	3 membres

Les membres du Conseil d'administration ont été élus lors de l'Assemblée générale mixte du 15 octobre 2022 pour une durée de six exercices.



Assemblée générale du 15 octobre 2022 et événement « 30 anni », Parc de Saleccia, Lisula

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux :

ALFONSI ALEXANDRE, administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), membre du conseil stratégique du Fonds d'amorçage Alzà S.A.S. (Bastia), gérant Altea Antica S.C.I. (Issy-Les-Moulineaux), gérant Alternat S.A.R.L. (Issy-Les-Moulineaux) | **BALDACCİ BASTIEN**, administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), président S.A.S. IB Consult (Aiacciu), associé SCI MFB (Aiacciu), président SASU Quantitative Advisory Solutions (Paris) | **CASABIANCA FRANÇOIS**, administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), retraité de l'Institut National de Recherches pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement - INRAE (Corti), membre du Conseil Économique Social Environnemental et Culturel de Corse, vice-président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Corse et président de la Commission Terre | **DONSIMONI CÉCILE**, représentante permanente de Bpifrance Investissement pour le compte du FPMEI administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), directrice régionale Bpifrance (Aiacciu) | **FEMENIA-GUIDETTI GUY**, représentant permanent CEPAC Investissement et Développement, administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), directeur du Développement Économique Régional Corse Caisse d'Epargne CEPAC S.A. (Marseille), administrateur Caisse de Développement de la Corse CADEC S.A. (Aiacciu), co-gérant de SCI Noesis (Albitreccia) | **FOATA LAURENT**, administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), Dirigeant Indeno (Vincennes), président Agila Capital (Paris), président Agila Growth (Vincennes) | **GAMBINI PHILIPPE**, administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), directeur fiscal (Nanterre) | | **GIOVANNANGELI GILLES**⁷, représentant permanent de la Collectivité de Corse administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), membre du Conseil exécutif de Corse (Aiacciu), Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse ADEC (Aiacciu) | **JUTHEAU DE WITT VIVIANE**, administratrice FemuQuì S.A. (Aiacciu), CEO Manufacture DeWitt Haute Horlogerie S.A.R.L. Meyrin (Suisse), présidente Fondation des Chênes Fondation d'utilité publique Vandœuvres (Suisse), présidente Radio Cité Genève (Suisse), gérante S.A. VIVA (Paris), fondatrice Association Cercle des Feux Sacrés (Suisse) | **LUISI GRAZIELLA**, administratrice FemuQuì S.A. (Aiacciu), directrice Fondazione di l'Università di Corsica Pasquale Paoli (Corti) | **OTTAVIANI BERNARD**, représentant permanent de la Mutuelle de la Corse Société Mutualiste administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), directeur général Mutuelle de la Corse Société Mutualiste (Bastia), administrateur Union Régionale de la Mutualité Française Corse Société Mutualiste (Aiacciu), administrateur de la Fondation de l'Université de Corse (Corti) | **PIETRI JÉRÔME**, directeur général FemuQuì S.A. (Aiacciu), directeur général GoodBarber S.A.S. (Aiacciu), directeur général CampusPlex 2.0 S.A.S. (Aiacciu), gérant Offiziu S.C.I. (Aiacciu), gérant A Sciappitana S.C.I. (Aiacciu), Gérant PI Capital (Aiacciu) | **PIETRI JOHN**, administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), Président SASU JOHN PIETRI CONSEIL (Paris) | **SIMONI SEBASTIEN**, Président FemuQuì S.A. (Aiacciu), Président GoodBarber S.A.S. (Aiacciu), Président CampusPlex 2.0 S.A.S. (Aiacciu), gérant SI Capital S.C. (Aiacciu), Gérant Sihome S.C. (Aiacciu) | **TORRE PIERRE-AUGUSTIN**, représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), directeur du Développement des Marchés Spécialisés du Crédit Agricole de la Corse

⁷ L'ensemble des mandats et fonctions extérieures de Monsieur Gilles Giovannangeli n'ont pas été portées à la connaissance du Conseil d'administration de FemuQuì S.A. à la date d'arrêté de ce rapport.

Le rôle des représentants des petits porteurs au Conseil d'administration de FemuQuì S.A. a évolué avec la structuration de son dispositif. La création de FemuQuì Ventures, société de gestion de portefeuille, a enrichi son organisation de nouvelles entités juridiques et d'instances de gouvernance spécifiques à chaque fonds d'investissement.

FemuQuì Ventures a pour rôle de constituer et de gérer ces fonds d'investissement. Chaque fonds, à l'image de FemuQuì S.A., est doté de sa propre gouvernance, avec ses représentants et un mode de fonctionnement qui peut varier selon sa forme juridique et ses investisseurs. Néanmoins, FemuQuì Ventures conserve la pleine autonomie et la responsabilité exclusive des décisions de gestion, garantissant ainsi son indépendance.

Afin d'assurer une vision globale et une présence au cœur de son dispositif, au moins un représentant des petits porteurs de FemuQuì S.A. est désigné dans chacune de ces instances. Cela leur permet de suivre activement l'ensemble de ses opérations et de garantir la cohérence de son action.

	Comités consultatifs				Conseil stratégique
	FemuQuì S.A.	FIP Corse Suminà	Alzà S.A.S.	Travalcà F.C.P.I.	Alzà S.A.S.
Sébastien Simoni	x	x	x	x	
Bastien Baldacci	x	x	x		
Philippe Gambini	x	x	x		
Laurent Foata	x	x	x		
Graziella Luisi	x	x	x		
François Casabianca	x	x	x		
John Pietri	x	x	x		
Alexandre Alfonsi	x	x			x

Le tableau ci-dessus illustre la présence des représentants des petits porteurs FemuQuì S.A. au sein des différents Comités constitués au sein des fonds. Cette répartition assure une couverture étendue et un suivi rigoureux de l'activité de l'ensemble du dispositif FemuQuì.

Les représentants des petits porteurs sont placés au cœur de l'ensemble du dispositif FemuQuì.

Conventions

FemuQui S.A. n'est concernée par aucune autre convention intervenue au cours de l'exercice, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Conventions déjà approuvées :

- Convention conclue en 2016 : Mise à la disposition de locaux, situés « CampusPlex » sis 12 rue général Fiorella à Aiacciu (20000), par la S.C.I. OFFIZIU, destinée à accueillir le siège social.

Délégations concernant les augmentations de capital

Aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Rémunération et avantages versés à chaque mandataire social

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-3, alinéas 1 et 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte du mode de rémunération attribué aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé, ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances à la suite desquelles ils ont été attribués. La rémunération totale s'entend sous ses formes fixes, variables et exceptionnelles, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés.

Les mandataires sociaux interviennent à titre bénévole et, à ce titre, ne perçoivent aucune forme de rémunération.

Éléments de rémunération dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions

Le Conseil d'administration de FemuQui S.A. a instauré la règle d'attribuer gratuitement une action au capital de FemuQui S.A. par année de mandat écoulé lors de la cessation de fonctions. Nous vous indiquons également qu'aucun autre engagement de toute nature n'a été pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers. Nous vous précisons que cette information indique les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre, en application de la deuxième phrase du troisième alinéa de l'article L. 225-37-3 et de l'article D. 225-104-1 du Code de commerce.

Aucun élément de rémunération dû à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction n'a été versé au cours de l'exercice.

Annexe du rapport de gestion de FemuQuì Ventures

comptes de résultats et bilans

Les comptes, bilan et compte de résultat, sont présentés sous une forme retraitée selon le modèle suggéré par Bpifrance Investissement pour les sociétés de capital-investissement dont elle est actionnaire. Cette présentation utilise un classement spécifique des comptes financiers, tant dans le compte de résultat, où les charges et produits financiers apparaissent en premier lieu, que dans le bilan où les comptes courants d'associés apparaissent en actif immobilisé. Cette présentation a pour objet de permettre une lisibilité du compte de résultat et du bilan au regard de l'activité financière de notre Société.

Annexe 1 | FemuQuì S.A.

Comptes de résultats retraités (€)

	2024	2023	2022	2021	2020
1. GESTION DU PORTEFEUILLE	79 639 €	118 821 €	15 249 €	184 771 €	189 124 €
Revenus nets courants	79 639 €	167 145 €	132 537 €	161 360 €	200 668 €
Revenus des actions					
Revenus des obligations convertibles	79 639	167 145	132 537	161 360	200 668
Revenus des autres créances					
Autres inérêts et produits assimilés					
Résultat sur opérations de cession	0 €	0 €	0 €	85 068 €	0 €
Plus values de cession				85 068	
Moins values de cession					
Mouvement de provisions	0 €	-48 324 €	-117 288 €	-61 657 €	-11 544 €
Dotation nette de provisions pour dépréciations	0	-48 324	-117 288	-61 657	-11 544
2. GESTION DE TRÉSORERIE	93 857 €	73 339 €	13 987 €	0 €	0 €
Revenus trésorerie	93 857 €	73 339 €	13 987 €	0 €	0 €
3. COÛT NET DE FONCTIONNEMENT	129 590 €	141 586 €	184 010 €	191 714 €	196 691 €
Charges	153 520 €	163 369 €	202 708 €	208 219 €	210 800 €
Salaires, traitements et charges sociales					
Autres achats et charges externes	145 865	155 717	197 153	198 640	198 653
Impôts et taxes	7 654	7 651	5 551	4 417	4 167
Charges Financières				5 162	7 980
Dotations aux amortissements					
Autres	1	1	4		
Produits	23 930 €	21 783 €	18 698 €	16 505 €	14 109 €
Production de services	23 930	21 783	18 698	16 505	14 109
FICC					
ACG (Viveris)					
Autres	23 930	21 783	18 698	16 505	14 109
Subventions d'exploitation					
4. RÉSULTAT COURANT (1)+(2)-(3)	43 906 €	50 574 €	-154 774 €	-6 943 €	-7 567 €
5. Divers exceptionnels	368	-29 944	0	0	0
6. Impôts	0	0	0	0	0
7. RÉSULTAT NET (4)+(5)-(6)	44 274 €	20 630 €	-154 774 €	-6 943 €	-7 567 €

Bilans retraités (€)

ACTIF	2024	2023	2022	2021	2020	PASSIF	2024	2023	2022	2021	2020
Actif immobilisé	4 084 392 €	4 237 762 €	2 006 486 €	3 198 247 €	4 067 491 €	Capitaux propres	5 100 416 €	5 056 141 €	5 035 511 €	5 190 285 €	5 197 231 €
Immobilisations Incorporelles						Capital social	4 562 320	4 562 320	4 562 320	4 562 320	4 562 320
Immobilisations Corporelles						Prime d'émission					
Autres immo financières	2 537 044	2 537 044	36 944	36 944	36 944	Réserves	52 686	47 528	47 528	47 528	45 062
dont Travalcà FPCI	2 500 100	2 500 100				Report à nouveau	441 136	425 663	580 437	587 383	597 414
Participations	509 995	509 995	504 510	504 510	600 065	Résultat de l'exercice	44 274	20 630	-154 774	-6 946	-7 565
- Provisions sur participations	-10 000	-10 000	-54 949	-80 949	-115 944	Dettes	3 544 371 €	3 709 748 €	1 207 537 €	1 820 291 €	2 239 874 €
Créances rattachées aux particip.	1 491 089	1 644 459	1 885 450	2 959 923	3 872 699	Dettes financières diverses		103			
- Provisions sur créances	-443 736	-443 736	-365 469	-222 181	-326 273	Découverts, conc. bancaires					
Actif circulant	4 560 395 €	4 528 127 €	4 236 562 €	3 812 330 €	3 369 612 €	Emprunt obligataire					410 606
Av. & ac. versés. sur com.						Avances & acomptes reçus					
Créances fournisseurs						Fournisseurs	112 185	58 791	41 393	54 824	54 283
Clients	7 552	7 054	6 222	5 412	4 798	Personnel					
Organismes sociaux						Organismes sociaux					
État	1 242	1 848	1 055	881	2 536	Impôts et taxes	1 259	1 405	1 054	902	800
Feder à recevoir						Travalcà FPCI - Versements restant à effectuer	2 157 246	2 450 098			
Produits à recevoir						Autres dettes			3 175	3 916	175 000
Valeurs mobilières de placement	1 033 188	1 054 091	849 336			CTC / FICC	1 273 681	1 199 351	1 161 915	1 760 649	1 596 413
Trésorerie FEMUQUÌ	2 262 437	2 233 516	2 212 034	2 039 703	1 762 303	Avance au FICC					2 772
Intérêts courus FEMUQUÌ	11 168	25 209				Produits constatés d'avance					
Trésorerie FICC	1 222 807	1 176 588	1 161 915	1 760 649	1 596 413						
Intérêts courus FICC	15 874	22 763									
Charges constatées d'avance	6 127	7 058	6 000	5 685	3 562						
TOTAL ACTIF	8 644 787 €	8 765 889 €	6 243 048 €	7 010 577 €	7 437 103 €	TOTAL PASSIF	8 644 787 €	8 765 889 €	6 243 048 €	7 010 576 €	7 437 105 €

Annexe 2 | FICC

Comptes de résultats retraités (€)

	2024	2023	2022	2021	2020
1. GESTION DU PORTEFEUILLE	0 €	2 400 €	7 698 €	34 892 €	3 321 €
Revenus courants	0 €	0 €	0 €	34 892 €	14 079 €
Revenus des actions	-	-	-	-	-
Revenus des obligations convertibles	-	-	-	-	-
Revenus des autres créances	-	-	-	34 892	14 079
Résultat sur opérations de cession	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Plus values de cession	-	-	-	-	-
Moins values de cession	-	-	-	-	-
Mouvement de provisions	0 €	2 400 €	7 698 €	0 €	-10 758 €
Dotation nette de provisions pour dépréciations	-	2 400	7 698	0	-10 758
2. GESTION DE TRÉSORERIE	39 711 €	40 641 €	7 115 €	0 €	0 €
Revenus trésorerie	39 711	40 641	7 115	-	-
3. COÛT NET DE FONCTIONNEMENT	380 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges	380	0	0	0	0
Frais de gestion Femu Qui S.A.	-	-	-	-	-
Autres charges	380	-	-	-	-
Impôts et taxes	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	-	-	-	-
Produits	0	0	0	0	0
Production de services	-	-	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-
4. RÉSULTAT COURANT (1)+(2)-(3)	39 331 €	43 041 €	14 813 €	34 892 €	3 321 €
5. Divers exceptionnels	0	-394	-117	-62	-61
6. Impôts	0	0	0	0	0
7. RÉSULTAT NET (4)+(5)-(6)	39 331 €	42 647 €	14 696 €	34 830 €	3 260 €

Bilans retraités (€)

ACTIF	2024	2023	2022	2021	2020	PASSIF	2024	2023	2022	2021	2020
Actif immobilisé	0 €	0 €	0 €	0 €	121 422 €	Capitaux propres	-166 465 €	-205 796 €	-248 443 €	-263 140 €	-297 969 €
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-	-	Capital social	-	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-	-	Prime d'émission	-	-	-	-	-
Atres immo financières	-	-	-	-	-	Réserves	-	-	-	-	-
Participations	-	-	-	-	-	Report à nouveau	-205 796	-248 443	-263 139	-297 970	-301 229
- Provisions sur participations	-	-	-	-	-	Résultat de l'exercice	39 331	42 647	14 696	34 830	3 260
Créances rattachées aux particip.	264 949	264 949	442 045	449 744	606 945	Dettes	1 405 169 €	1 410 380 €	1 410 380 €	2 023 810 €	2 018 599 €
- Provisions sur créances	-264 949	-264 949	-442 045	-449 744	-485 523	FICC (valeur initiale - rembourst)	1 405 147	1 405 147	1 405 147	2 018 577	2 018 577
Actif circulant	1 238 703 €	1 204 584 €	1 161 937 €	1 760 671 €	1 599 207 €	Découverts, conc. Bancaires	-	-	-	-	-
Av. & ac. versés. sur com.	-	-	-	-	-	Emprunt obligataire	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	Fournisseurs	-	-	-	-	-
Clients	22	22	22	22	22	Personnel	-	-	-	-	-
Organismes sociaux	-	-	-	-	-	Organismes sociaux	-	-	-	-	-
Etat	-	-	-	-	-	Impôts et taxes	22	22	22	22	22
Autres (intérêts courus, avance)	-	-	-	-	-	Autres dettes	-	5 211	5 211	5 211	-
Trésorerie	1 238 681	1 204 562	1 161 915	1 760 649	1 599 185	Produits constatés d'avance	-	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-	-	-						
TOTAL ACTIF	1 238 703 €	1 204 584 €	1 161 937 €	1 760 671 €	1 720 629 €	TOTAL PASSIF	1 238 704 €	1 204 584 €	1 161 937 €	1 760 670 €	1 720 630 €



Résolutions soumises au vote de l'Assemblée générale ordinaire

femuqui 

Première résolution
Ratification de la décision de transfert du siège social

-

Pour rappel, FemuQuì S.A. a établi son siège social au CampusPlex depuis 2016. Cette mise à disposition d'un local par la SCI Offiziu est consentie à titre gracieux au moyen d'une convention. Le gérant de la SCI Offiziu est Sébastien Simoni. Pour rappel également, FemuQuì S.A. et FemuQuì Ventures, deux entités distinctes, ont des sièges sociaux séparés.

Avec l'ouverture du CampusPlex 2.0., FemuQuì S.A. y transfère tout naturellement son siège.

Ainsi, le Conseil d'administration de FemuQuì S.A., et conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts de la Société et de l'article L. 225-36 du Code de commerce, a décidé, lors de la réunion du samedi 2 août 2025, de transférer le siège social de la Société à compter du 2 août 2025 de son adresse actuelle, sise CampusPlex, 12 rue du Général Fiorella, 20000 Aiacciu, à la nouvelle adresse suivante : CampusPlex, 95 cours Napoléon 20000 Aiacciu.

En conséquence de ce transfert, l'article 4 des statuts, relatif au siège social, a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au **CampusPlex, 95 cours Napoléon, 20000 Aiacciu.**

Il pourra être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur. »

Projet de résolution n°1

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la décision du Conseil d'Administration en date du 2 août 2025 relative au transfert du siège social de la Société à compter du 2 août 2025 de son adresse actuelle, sise CampusPlex, 12 rue du Général Fiorella, 20000 Aiacciu, à la nouvelle adresse suivante : CampusPlex, 95 cours Napoléon 20000 Aiacciu, décision prise conformément à l'article 4 des statuts de la Société, et après en avoir délibéré, ratifie expressément la décision du Conseil d'Administration du 2 août 2025 portant transfert du siège social à l'adresse susmentionnée et modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société.

Deuxième résolution
Procès-verbal de l'Assemblée générale du 05 octobre 2024

-

FEMUQUÌ S.A.

Société Anonyme au capital de 4.562.320 Euros

Siège social : CampusPlex

12, Rue Général Fiorella, 20 000 Ajaccio

RCS Ajaccio 388 091 316

Procès-Verbal de l'Assemblée générale ordinaire
du 05 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq octobre, à quatorze heure quinze, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, chez Hôtel Basgi Basgi, commune de Saint Florent, sur convocation faite par le Président du Conseil d'administration par courrier postal et électronique à chaque actionnaire en date du 16 septembre, et par publication dans un journal régional (Corse-Matin) le 16 septembre.

Monsieur Sébastien Simoni préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration. Monsieur Adrien Filippi et Monsieur Paul-André Peres, deux actionnaires, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs. Madame Pauline Vignali est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires, présents ou représentés ou votant par correspondance, possèdent 14.741 actions et 14.741 voix.

Les voix sont réparties comme suit :

- | | |
|------------------------------|---|
| - Votes par correspondance : | 7 actionnaires détenant 3.660 actions et 3.660 voix, |
| - Actionnaires présents : | 39 actionnaires détenant 914 actions et 914 voix, |
| - Actionnaires représentés : | 54 actionnaires détenant 10.167 actions et 10.167 voix. |

Le *quorum* pour l'Assemblée générale ordinaire est de 20% des 32.588 voix composant le capital social, soit 6.518 voix. Les actions présentes ou représentées, et les votes par correspondance, totalisant 14.741 voix, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- La feuille de présence à l'Assemblée ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de votes par correspondance ;
- Le rapport de gestion établi par FemuQuì Ventures ;
- Le rapport annexe du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2024 ;
- Le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée ;
- Les statuts de la Société.

Puis, le Président déclare que le rapport de gestion et le texte des résolutions proposées ont été expédiés à tous les actionnaires dans les délais prévus par les textes. Tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais prévus par les textes.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président remercie les actionnaires présents et rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 septembre 2023
- Approbation des comptes 2023 et quitus au Président du Conseil d'administration et au Directeur général
- Affectation du résultat
- Approbation des conventions réglementées
- Pouvoir pour les formalités.

I. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Ghjuvan'Carlu Simeoni, Alexandra Payen-Joubert, Alexandra Cherenti et Xavier Pieri se relaient pour présenter le rapport d'activité relatif à l'exercice 2023. Ce dernier permet notamment d'exposer à l'Assemblée générale :

- Ce à quoi l'exercice 2023 a été consacré et les perspectives de développement ;
- La concrétisation de l'investissement dans Travalcà FPCI, le premier fonds professionnel de capital-investissement dédié à la Corse ;
- L'activité d'investissement directe et indirecte récente, comprenant les investissements et désinvestissements de FemuQui S.A. et des autres fonds gérés par FemuQui Ventures ;
- L'impact de FemuQui, avec le bilan des interventions depuis 1992, leur accroissement et leur accélération, permis notamment par l'engagement des souscripteurs, mais aussi l'accompagnement stratégique déployé avec les entrepreneurs, les savoir-faire soutenus, les emplois créés et maintenus, ou encore les perspectives d'avenir avec le lancement de Travalcà FPCI.

Les différentes lectures étant terminées, et personne ne demandant la parole, Ghjuvan'Carlu Simeoni, Président de FemuQui Ventures, et Sébastien Simoni, Président du Conseil d'administration de FemuQui S.A. donnent ensuite présentation du rapport d'Assemblée générale ordinaire et lecture des cinq résolutions soumises aux voix des actionnaires à l'occasion de cette Assemblée.

II. PARTIE ORDINAIRE

Ghjuvan'Carlu Simeoni, donne lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes. Pour la troisième année consécutive, les documents destinés à l'Assemblée générale sont dématérialisés, offrant ainsi une expérience différente aux actionnaires. Cette démarche vise notamment à améliorer la qualité et la fluidité des échanges, tout en proposant un rapport de gestion plus enrichi agrémenté de liens hypertexte.

Ghjuvan'Carlu Simeoni présente les comptes de FemuQui S.A. puis ceux du FICC. Concernant la situation comptable de FemuQui S.A., les principaux points mis en avant sont :

- le résultat net est de 20 630 € ;
- le résultat de gestion du portefeuille est de 118 821 € ;
- la situation financière de l'entreprise qui demeure saine.

La lecture relative à l'Assemblée générale ordinaire étant terminée, et personne ne demandant la parole, Ghjuvan'Carlu Simeoni propose de passer aux votes.

III. RÉOLUTIONS

Première résolution – Procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 septembre 2023

L'Assemblée générale prend acte du procès-verbal relatif à l'Assemblée générale du 29 septembre 2023.

Cette résolution est adoptée par 14.741 voix (pour : 14.741 , contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées.

Deuxième résolution – Approbation des comptes 2023 et quitus au Président du Conseil d'administration et au Directeur général

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de FemuQui Ventures, du rapport du Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux comptes, décide d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31/03/2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne au Président du Conseil d'administration et au Directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée par 14.741 voix (pour : 14.741, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées.

Troisième résolution – Affectation du résultat

Report à nouveau au 31 mars 2024	425.663
Bénéfice de l'exercice	20.630
Réserve légale à doter à hauteur de 5% du bénéfice distribuable	1.032
Réserve statutaire dite « fonds de développement » à doter à hauteur de 20% du bénéfice distribuable	4.126
Report à nouveau après affectation	441.136

L'Assemblée générale, constatant que les résultats de l'exercice 2023 se traduisent par le résultat net est de 20 630 €, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de l'affecter au crédit du report à nouveau, dont le solde positif s'établit à +441.136€ après affectation.

Cette résolution est adoptée par 14.741 voix (pour : 14.741 contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées.

Monsieur Michel Mattei représentant la société A FILETTA, actionnaire pour 20 actions a rejoint l'assemblée générale : 14.761 voix sont désormais représentées.

Quatrième résolution – Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux comptes, et du rapport spécial sur les conventions réglementées, conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31/03/2024. En conséquence, elle donne au Président du Conseil d'administration et au Directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée par 14.761 voix (pour : 14.761, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées.

Cinquième résolution – Pouvoir pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au directeur général pour accomplir les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée par 14.761 voix (pour : 14.761, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Sébastien Simoni, Président

Pauline Vignali, secrétaire

Adrien Filippi, scrutateur

Paul-André Peres, scrutateur

Deuxième résolution
Procès-Verbal de l'Assemblée Générale

-

Projet de résolution n°2

L'Assemblée générale prend acte du procès-verbal relatif à l'Assemblée générale
du 5 octobre 2024.

Troisième résolution
Approbation des comptes 2024 et quitus au Président du Conseil
d'administration et au Directeur général

-

Projet de résolution n°3

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de FemuQui Ventures, du rapport du Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux comptes, décide d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31/03/2025, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne au Président du Conseil d'administration et au Directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Quatrième résolution
Affectation du résultat

-

L'Assemblée générale, constatant que les résultats de l'exercice 2024 se traduisent par un bénéfice net comptable de 44.274 €, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de l'affecter comme suit :

(i) Bénéfice de l'exercice	44.274
(ii) Affectation à la réserve légale à doter à hauteur de 5% du bénéfice distribuable	2.214
(iii) Affectation à la réserve statutaire dite « fonds de développement » à doter à hauteur de 20% du bénéfice distribuable	8.855
(iv) Affectation au report à nouveau $(i)-(ii)-(iii)$	33.205
(v) Report à nouveau au 31 mars 2024	441.136
Report à nouveau après affectation $(iv)+(v)$	474.341

Projet de résolution n°4

L'Assemblée générale, constatant que les résultats de l'exercice 2024 se traduisent par un bénéfice net comptable de 44.274€, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de l'affecter au crédit de la réserve légale à hauteur de 2.214€, du crédit de la réserve statutaire à hauteur de 8.855€ et au crédit du report à nouveau, dont le solde positif s'établit à +474.341€ après affectation.

Cinquième résolution Approbation sur les conventions réglementées

-

Projet de résolution n°5

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux comptes, et du rapport spécial sur les conventions réglementées, conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention réglementée a été conclue au cours de l'exercice clos le 31/03/2025. Elle donne au Président du Conseil d'administration et au Directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Sixième résolution Pouvoir pour les formalités

-

Projet de résolution n°6

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directeur général pour accomplir les formalités nécessaires.

Pouvoir, vote par correspondance & communications électroniques

Toutes les mentions sont obligatoires.

À nous retourner : FemuQui Ventures, 6 rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia ou apj@femuqui.com

Identification actionnaire

Je soussigné(e)
Demeurant (adresse complète)
Ayant pour adresse électronique
Confirmant mon adresse électronique
Ayant pour coordonnées téléphoniques (mobile)
Propriétaire de * actions de la Société FemuQui S.A. sous le numéro actionnaire*
*En cas de besoin pour les obtenir, contactez FemuQui Ventures apj@femuqui.com 0495315946

Ordre du jour

Déclare avoir été convoqué(e) à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra vendredi 19 décembre 2025, à 15h, chez Atelier Corse Fruits & Légumes Lieu-dit Farinacciu, 5153 route de Linguizzetta 20230 Linguizzetta, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant (le texte des résolutions figure dans les rapports) : **1.** Ratification de la décision de transfert du siège social. **2.** Procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 octobre 2024. **3.** Approbation des comptes 2024 et quitus au Président du Conseil d'administration et au Directeur général. **4.** Affectation du résultat. **5.** Approbation des conventions réglementées. **6.** Pouvoir pour les formalités.

Rapports et annexes

Déclare que les rapports et leurs annexes qui seront présentés à l'assemblée ont été tenus à ma disposition :

- au siège de la Société ;
- sur simple demande auprès de la Société ;
- sur le site de FemuQui, « Actualités » www.femuqui.com/post/ag2025 ;
- grâce à ce QRCode, à scanner avec un téléphone portable ou une tablette.



Vote par correspondance ou pouvoir

Déclare souhaiter m'exprimer grâce au moyen suivant (veuillez choisir une seule option parmi les deux proposées) :

Option 1 : JE DONNE POUVOIR¹

Afin de délibérer sur l'ordre du jour, et, en conséquence, assister à cette Assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire, je choisis de donner pouvoir :

- ☐ Au président de la Société
- ☐ À une personne de mon choix (nom, prénom et adresse) :

Dans le cas où cette Assemblée ne pourrait délibérer à la majorité pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'Assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Option 2 : JE VOTE PAR CORRESPONDANCE²

Résolution	Oui	Non	Abstention
1 ^{ère}	☐	☐	☐
2 ^{ème}	☐	☐	☐
3 ^{ème}	☐	☐	☐
4 ^{ème}	☐	☐	☐
5 ^{ème}	☐	☐	☐
6 ^{ème}	☐	☐	☐

Amendements et résolutions nouvelles (choix unique) :

- ☐ Je donne pouvoir au président de la Société
- ☐ Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)
- ☐ Je donne procuration, pour voter en mon nom, à (nom, prénom) :

Signature du formulaire

Fait à :, Le :, Signature³ :

Communications électroniques

- ☐ J'autorise expressément la Société FemuQui S.A. (i) à me convoquer à ses assemblées générales d'actionnaires par voie électronique et, (ii) plus généralement à m'adresser par voie électronique tout élément ou document lui permettant de satisfaire aux formalités prévues aux articles R. 225-67, R. 225-68, R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de commerce ;
- ☐ Je refuse ce mode de communication et demande le maintien de l'envoi postal.

Fait à :, Le :, Signature³ :

¹ Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par tout autre actionnaire. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'Assemblée générale émet un vote favorable aux projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

² Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans des conditions de délai fixées par décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

³ Dans le cas d'une indivision la signature de l'ensemble des indivisaires est obligatoire.



Annexes

femuqui 

Plus de 30 ans d'engagements

*« Le capital de la société
“Épargne-Emploi” est constitué
à partir de l'épargne populaire
par un appel au plus grand nombre,
à la prise de conscience. »*
Charte fondatrice, FemuQuì S.A.

Grâce à ses actionnaires depuis les années 90, puis aux réussites entrepreneuriales accompagnées, FemuQuì a tracé une voie unique et inédite de valorisation de l'épargne individuelle, en créant de nouvelles opportunités d'investissement pour un plus grand nombre de personnes. Issue d'un projet visant à créer un véritable cercle vertueux, c'est par appel public à l'épargne que la société est née.

1990

Émergence de l'idée FemuQuì,
voyage au
Pays-Basque

1991

Adoption de la
Charte fondatrice

1992

1.300 actionnaires,
3M francs lors de la
constitution de
FemuQuì S.A.

1993

Premier investissement
Charcuterie Fontana

1997

10 entreprises
accompagnées,
70 emplois créés

2015

2.300 actionnaires,
5,5M€ suite à une
augmentation de
capital

2014

55 entreprises
accompagnées,
500 emplois créés

2004

Label Finansol pour
les actions au capital
de FemuQuì S.A.

2003

Agrément
Entreprise Solidaire et
adhésion à la
FEBEA

2001

2.100 actionnaires,
3,55M€ suite à une
augmentation de
capital

2016

Création de FemuQuì Ventures qui déploie
les FIP Corse Suminà
n°2, n°3, n°4 et n°5

2020

Premier investissement >1M € qui témoigne des
nouvelles capacités
d'intervention

2021

Déploiement Alzà, premier
Fonds
d'amorçage
corse

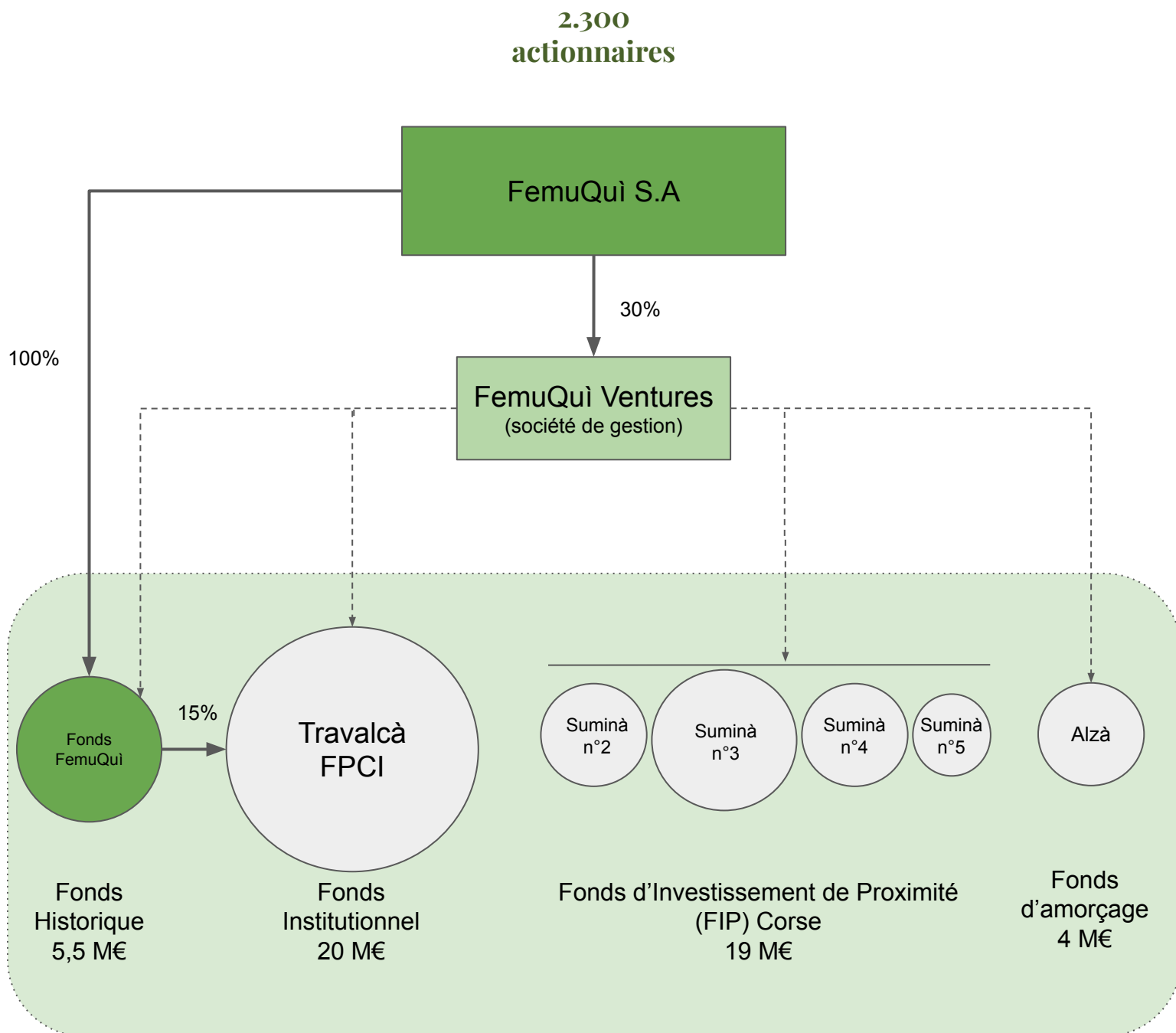
2022

93 entreprises
accompagnées,
1.000 emplois créés

2023

Lancement Travalcà FPCI,
premier FPCI corse,
actif sous gestion de
47M€ et **4.600**
souscripteurs

Cartographie du dispositif de FemuQuì



110 entreprises accompagnées

1.700 emplois soutenus, 1.000 créés

FemuQuì Ventures : Alicia **ADDESSO** | Jean-Baptiste **ANTONIOTTI** † | Fanny **AUPHAN** | Catherine-Pénélope **BATTISTINI** | François-Joseph **CALENDINI** | Léa **CASTRO** | Violente **CAZZARO** | Pierre **CERVONI** | Julia **COLOMBANI** | Julien **COLOMBANI** | Iléna **CORVI** | Ange **DARNAUD** | Coralie **DEMAS** | Hugo **DI VINCENZO** | Clément **DOLESI** | Adrien **FILIPPI** | Marie **FONTANA** | Carla-Maria **FRANCESCHETTI** | Lena **GIORGI** | Anthony **HÉLY** | Tillina **LARA** | Adrien **LESCHI** | Maximien **LESCROEL** | Giulia **LUCIANI** | Laurent **MASSON-VIALE** | Elia **MONTECATTINI** | Marie-Cécile **PAOLI** | Théo **PAOLINI** | Pierre-Jacques **PATRIZI** | Paul-André **PERES** | Paola **PERETTI** | Marc'Andria **PERI** | Mathis **QUILICHINI** | Jean-Baptiste **RAFFALLI** | Laëtitia **SABATINI** | Pauline **SANTELLI** | Mélanie **SERGO** | Alexandre **SIMONI** | Don-Jacques **SIMONI** | Jean-Francois **STEFANI** | Pauline **VIGNALI** | Alexis **YARD**

FemuQuì S.A. : Jean **ACQUAVIVA** † | Véronique **ALBERTINI** | Michel **ANGELI** | Jean-Christophe **ANGELINI** | Charles **ANTONA** | Jean-Nicolas **ANTONIOTTI** | Antoine **ARENA** | Alice **BELLETY** | Michel **BEVERAGGI** | Marie-Hélène **BIANCHI** | Gisèle **BODILIS** | Patrick **BOLOGNA** | Paolina **BRIGNOLI** | Véronique **CAMPBELL** | Thierry **CASANOVA** | Jean-Michel **CATANI** | Raymond **CECCALDI** | Marie-Pierre **CIATTONI** | Michel **CODACCIONI** | Richard **CURNIER** | François **DOMINICI** | Paul **DONSIMONI** | Nathalie **DUHAMEL** | Jean **FEMENIA** † | Marc **FILIPPI** | Charles-Henri **FILIPPI** | Alain **FRATANI** | Guillaume **GUIDONI** | François **GREGO** | Jean-Claude **GUAZZELLI** † | Antony **HOTTIER** | William **KEYSER** | Guillaume **LAMIELLE** | Dominique **MARTINI** | Hélène **MASAT** | Pierre-Marie **MASSONI** | Pierre-Jean **MATTEI** | Pierre-Mathieu **MATTEI** | Eric **MASSIMI** | Jean-Claude **NOEL** | Christian **OLIVERES** | Guy **PACINI** | Pierre-Jacques **PATRIZI** | Nathalie **PINELLI** | Antoine **POGGIALE** | Jean-Paul **POGGIOLI** | Marie-Line **RAMAGIONI** | Philippe **RIERA** | Gérard **ROMANI** | José **ROSSI** | Laëtitia **SABATINI** | Ange **SANTINI** | Eric **SCHETTINI** | Dominique **SIALELLI** | Véronique **SORENTI** | François **SPINOSI** | Jean-François **STEFANI** | Franck **TERAMO** | Jean **TICORY** | Christian **TYTGAT** | Francis **VECCHINI** † | Stefanu **VENTURINI** | Alexandre **VINCIGUERRA** | Elisabeth **VIOLA** | Jean **ZUCCARELLI**

Associu FemuQuì Inseme : François **ALFONSI** | Jean **ALFONSI** | Rose-Marie **ANDRIUZZI** | Jean **BENEDETTI** | Antoine **BIONDI** | Josée **BRESCIANI-PAOLI** | Georges **CAITUCOLI** † | François **CASABIANCA** | Paul **CASALONGA** † | Jean **CASTELLA** | Marie-Pierre **CIATTONI** | André **CHALARIS** | Ivan **CHIAVERINI** | Valérie **COLONNA** | Sylvie **CUENCA** | Serge **DEMAILLY** | Anne **DOR** † | José **EMMANUELLI** | Martin **FABRE** | Christiane **FATTICCI** | Guy **FIRROLONI** | Juliette **FIX** | Michel **FIX** † | Antoine **FRANCESCHI** | Fabrice **GARCIA** | Cyprien **GERONIMI** † | Fabienne **GIOVANNINI** | Gilles **GUERRINI** | Jean-Baptiste **GUIDONI** | Georges **GUIRONNET** (Président en exercice) | Patricia **GUIS** | Alix **HORSCH** | Marc-Aurèle **LECCIA** † | Antoine **MARIOTTI** † | Eric **MASSIMI** | Pierre **MAUREL-GIANSILY** | Raphaëlle **MEDORI** | Paolo **MOSSI** | Charles **NAPOLEON** | André **OLIVIERI** † | Stéphanie **OLMETA** | Marie-Jeanne **PALMIERI** | Manuel **PIETRI** | Marie-Thérèse **POLI** | Moune **POLI** | Patrick **RAFFALLI** | Jean-Noël **SALLEMBIEN** | André **SERRA** | Marc **SERRA** † | Paul-Marc **SETA** † | Edmond **SIMEONI** † | Véronique **SORENTI** | Jean-François **STEFANI** | Dominique **SUBRINI** † | Vincent **TABARANI** | Franck **TERAMO** | Pierre **VARGIONI** † | Paule **VILLANOVA** | Jean-Sébastien **WEYTH**

Les rapports de FemuQuì

Rapports annuels de gestion - FemuQuì S.A.

disponibles [ici](#) au format numérique depuis 2007
Le rapport annuel 2024 est disponible au format papier sur demande auprès de la Société de Gestion

Rapports des Commissaires aux comptes - FemuQuì S.A.

mis à disposition des actionnaires FemuQuì S.A. sur demande auprès de la Société de Gestion

Rapports semestriels d'activités de FemuQuì Ventures à FemuQuì S.A.

mis à disposition des actionnaires FemuQuì S.A. sur demande auprès de la Société de Gestion

Lettres d'informations annuelles FemuQuì Ventures

disponibles [ici](#) au format numérique

Reporting Climat

disponible [ici](#) au format numérique

Rapports de gestion - FIP Corse Suminà

Rapports des Commissaires aux comptes - FIP Corse Suminà

Attestations sur la composition de l'actif - FIP Corse Suminà

Rapports de gestion - Alzà S.A.S.

Rapports des Commissaires aux comptes - Alzà S.A.S.

Rapports de gestion - Travalcà FPCI

Rapports des Commissaires aux comptes - Travalcà FPCI

mis à disposition des souscripteurs du Fonds concerné sur demande auprès de la Société de Gestion,
les demandes en provenance de non souscripteurs sont examinées au cas par cas par la Société de Gestion

Communiqués de presse

Travalcà FPCI

« [FemuQuì entre au capital de Voltaïca pour soutenir sa transformation industrielle](#) »,
lugliu 2025

« [FemuQuì Ventures lance Travalcà FPCI, un fonds de capital-investissement sans précédent en Corse](#) » ([Comunicatu di stampa](#) ; [Press release](#)), lugliu 2023

Presse locale

France 3 Corse ViaStella

« [Le financement et le soutien aux entreprises corses à travers l'action de Bpifrance Corse et de FemuQuì](#) », aprile 2024

« [FemuQuì. 30 ans au service de l'économie Corse](#) », octobre 2022

Corse-Matin

« [Photovoltaïque : l'entreprise corse Voltaïca part à la conquête des marchés internationaux](#) », lugliu 2025

« [Interview. Pour Fleur Pellerin la Tech peut être un levier de croissance pour la Corse](#) », octobre 2024

« [Le numérique, cette économie « inespérée » en Corse, l'interview de Sébastien Simoni](#) », aprile 2024

« [Le territoire et ses entreprises face aux défis de l'innovation](#) », ghjugnu 2022

Corse Net Infos

« [Sébastien Simoni: « La Corse possède un atout remarquable dans la révolution de l'IA : l'école de robotique MIRA »](#) », ferraghju 2025

« [Femu Quì lance "Travalcà", un nouveau fonds pour soutenir les entreprises corses à l'international](#) », sittembri 2023

« [Sébastien Simoni : « L'objectif de FemuQuì est de favoriser l'innovation, l'émergence de start-up et l'emploi en Corse](#) », octobre 2022

LePetitBastiais

« [FemuQuì fête ses 30 ans](#) », octobre 2022

France Bleu RCFM

« [En Corse, Voltaïca ouvre son capital à FemuQuì pour changer d'échelle](#) », lugliu 2025

« [L'invité de la rédaction, replay du 14 octobre](#) », octobre 2022

Arritti

« [37ème Assemblée générale de FemuQuì S.A. à San Fiorenzu](#) », octobre 2024

« [Travalcà, fonds de relance de l'économie corse](#) », octobre 2023

« [I 30 anni di FemuQuì](#) », octobre 2022

ViaTéléPaese

« [FemuQuì fête ses 30 ans au Parc de Saleccia](#) », octobre 2022

Presse nationale

Les Echos

« [Photovoltaïque : Voltaïca veut investir le marché italien](#) », juillet 2025
« [Opinion | L'actionnariat solidaire, un moyen d'agir sur le monde](#) », octobre 2022

CFNEWS

« [Voltaïca soutenu par un minoritaire en amont de sa série B](#) », juillet 2025
« [FemuQui signe un premier fonds institutionnel](#) », juillet 2023

Le Monde du Droit

« [Chammas & Marcheteau conseille FemuQui Ventures dans la levée de fonds de 2.5 millions d'euros de Voltaïca](#) », juillet 2025

Le Journal des Entreprises

« [Voltaïca lève 2,5 millions d'euros](#) », juillet 2025

Team Nice côte d'azur

« [Voltaïca lève 2.5 M€ pour soutenir sa transformation industrielle son expansion européenne](#) », juillet 2025

PV Magazine

« [Voltaïca lève 2,5 millions d'euros pour son expansion à l'international](#) », juillet 2025

Le Parisien

« [Epargne : investissez dans les entreprises de votre région](#) », novembre 2022

Presse internationale

RealDeals

« [FemuQui Ventures' Travalcà fund holds first close on c.€20m](#) », juillet 2023

La presse allemande

Tagesschau : « [Korsika | tagesschau.de](#) », décembre 2023
Das Erste : « [Weltspiegel: Frankreich: Korsika ringt um mehr - Unabhängigkeit - hier anschauen \(ardmediathek.de\)](#) », décembre 2023
WDR : « [EU-Kompromisse: Suche nach Gemeinsamkeiten - WDR 5 Europamagazin - WDR 5 - Podcasts und Audios - Mediathek - WDR](#) », décembre 2023

Les rapports

FemuQuì a placé la transparence au cœur de sa gouvernance et met à disposition de ses actionnaires et parties prenantes les éléments leur permettant d'appréhender au mieux l'utilisation des fonds confiés et l'intention de FemuQuì.

FemuQuì s'implique activement auprès de plusieurs collectifs et associations. À leurs côtés, FemuQuì peut contribuer à des tribunes, des actions de communication, des événements et à la préparation d'études en fournissant des données. En tant que société financière régulée, des informations sont régulièrement fournies auprès des autorités de tutelle et autres organismes. Ainsi, FemuQuì Ventures réalise en moyenne chaque année environ près de 50 reportings et rapports. Ceux rendus publics sont mis à disposition dans ce centre de ressources.

Reportings publics publiés par nos partenaires et pour lesquels nos données contribuent



Financer Accompagner Impacter Rassembler :

[Accès à l'ensemble de leurs études et publications](#)

« [Zoom 2024 sur la finance solidaire](#) », septembre 2024

« [2025 baromètre de la finance solidaire](#) », juillet 2025

« [Rapport annuel : un collectif engagé pour une finance à impact social](#) », avril 2025



France Invest association française des investisseurs pour la croissance :

[Accès à l'ensemble de leurs études et publications](#)

[rapport d'activité et d'engagements 2024](#)

« [Activité des acteurs français du capital-investissement en 2024](#) », juillet 2025

« [Impact territorial du capital-investissement](#) », étude réalisée avec IN France, septembre 2024

« [Non coté : accessibilité des épargnants](#) », août 2024

« [Croissance et création d'emplois](#) », décembre 2023

« [Création de valeur](#) », décembre 2023

« [Le capital-investissement par région](#) », octobre 2023

« [Capital-investissement : des performances robustes sur longue période, qui surperforment les autres classes d'actifs](#) », étude réalisée avec EY, septembre 2024

« [Baromètre Parité](#) », étude réalisé avec Deloitte, septembre 2024



GSG France for Impact Finance, collectif pour l'investissement à impact

« [Panorama 2024 de la finance à impact](#) », décembre 2024

Rapports publics qui citent FemuQuì



L'Organisation de coopération et de développement économiques

« [Diagnostic de l'attractivité de la Corse dans le nouvel environnement mondial](#) », septembre 2024



Bpifrance

Corse

[Bilan d'activité 2024: 60 milliards d'euros injectés dans l'économie française et 896 millions d'euros de résultat net estimé](#)

110 entreprises accompagnées

16 territoires corses impactés

1 000 emplois créés

160 investissements réalisés

42 M€ investis





FemuQui, S.A. à conseil d'administration,
au capital de 4 562 320 euros

SIREN : 388 091 316

CampusPlex, 95 Cours Napoléon, 20000
AIACCIU

www.femuqui.com

04.95.31.59.46